

Contrat Local de Santé

Mayenne Communauté

2024-2027



Table des matières

Préambule	1
Le contexte du CLS de Mayenne communauté.....	2
1. Présentation du territoire de Mayenne communauté.....	2
2. Modalités d’articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé	5
3. Un historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d’articulation possibles.....	5
4. Présentation de la démarche	6
5. Présentation des éléments du portrait de santé	7
5.1. La santé des habitants.....	7
5.2. Les enjeux sur la santé des habitants de manière générale	8
5.3. Les enjeux de la santé des habitants par thématique.....	8
6. La consultation avec les habitants.....	10
Le Contrat Local de Santé de Mayenne communauté	12
Titre 1 : Champ du contrat	12
Article 1 : Parties signataires.....	12
Article 2 : Périmètre géographique du contrat	12
Article 3 : Partenaires	13
Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires.....	14
Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat.....	14
Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat.....	15
Article 5 : Durée du contrat.....	15
Article 6 : Révision du contrat	15
Article 7 : Contribution des acteurs signataires	15
Article 8 : Suivi et évaluation du contrat.....	16
Article 9 : Gouvernance	16
Annexes	19
Annexe 1 : Les acronymes et sigles	19
Annexe 2 : Le tableau récapitulatif des fiches actions	21
Annexe 3 : Fiches actions du CLS 2024-2027	24
Annexe 4 : Calendrier prévisionnel des actions	65

Préambule

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Le contrat local de santé (CLS) est introduit par la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » de 2009 et réaffirmé par la loi de 2016 de modernisation du système de santé.

Les CLS sont définis de manière légale par deux articles du Code de la santé publique :

- L'article L. 1434-2 précise que les objectifs « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».
- L'article L. 1434-10 indique que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements garantissant la participation des usagers, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap et, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Le CLS est un outil de contractualisation porté conjointement par l'Agence régionale de santé et la collectivité pour répondre aux besoins de santé de la population. Il contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local. Il est l'occasion de fédérer les forces d'un territoire autour d'une stratégie et des objectifs communs.

Le CLS permet d'appuyer les dynamiques, les actions et les coordinations existantes mais également de soutenir des propositions concrètes et des projets d'avenir pour améliorer l'offre de santé du territoire et la qualité de la prise en charge proposée aux habitants. Il s'inscrit dans une approche large de la santé et permet d'agir sur les différents déterminants de la santé.

Mayenne communauté met en œuvre depuis plusieurs années une politique de santé publique en faveur de ses habitants. En 2013, le premier CLS est signé entre l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et Mayenne communauté. La démarche a été renouvelée dans un deuxième CLS mis en œuvre sur la période 2018-2021.

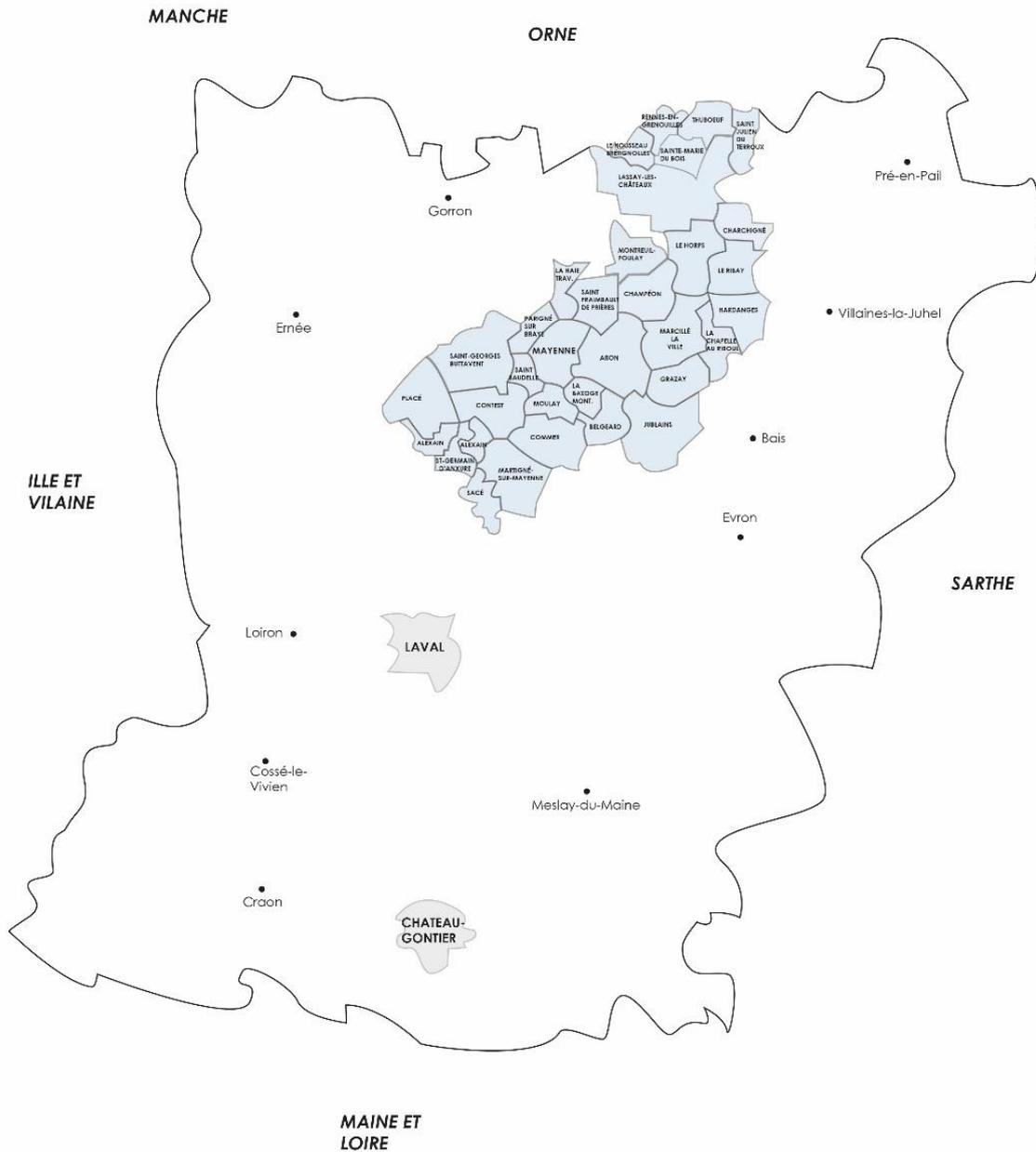
La communauté de communes de Mayenne et l'Agence régionale de santé ont souhaité poursuivre la dynamique en se réengageant dans le déploiement d'un programme d'actions. Afin que le troisième CLS puisse constituer une réponse adaptée aux spécificités locales, un portrait de santé a été réalisé.

Dans un objectif général de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, sept axes stratégiques ont été retenus pour le CLS de Mayenne communauté :

- Améliorer l'accès aux soins
- Développer l'attractivité en santé
- Concourir à la politique territoriale du bien vieillir
- Agir en faveur de la santé mentale
- Poursuivre la promotion et la prévention de la santé
- Promouvoir la santé environnementale
- Développer la communication

Le contexte du CLS de Mayenne communauté

1. Présentation du territoire de Mayenne communauté



Mayenne communauté est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle se situe au Nord du département de la Mayenne et de la région des Pays de la Loire, à la frontière avec l'Orne. Elle est majoritairement un territoire rural et bénéficie de l'influence de sa ville centre, Mayenne, comptant 12 805 habitants (*INSEE 2020*). Ce territoire, composé de 33 communes, s'étend sur une surface de 622 km². Il bénéficie d'une population totale de 36 678 habitants (*INSEE 2020*).

Démographie :

L'analyse sociodémographique sur le territoire montre :

- Une évolution démographique annuelle moyenne de la population négative (-0,3 %) entre 2014 et 2020.
- Au niveau de la composition des ménages, en 2020 :
 - o Part de couples sans enfants : 30,7 % (légèrement inférieure à celle du département et légèrement supérieure à celle de la région)
 - o Part de ménages d'une personne : 35,7 % (proche de celles observées sur le département et la région)
 - o Part de couples avec enfant(s) : 26,2 % (proche de celles observées sur le département et la région)
 - o Part de familles monoparentales : 6,4 % (inférieure à celle de la région)

Par ailleurs, le territoire de Mayenne Communauté, à l'image des tendances nationales, connaît un vieillissement de sa population. Si la majorité des habitants a moins de 45 ans (50,4 %), les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur le territoire. La répartition de la population par classe d'âge montre que :

- La part des populations âgées augmente : les personnes de plus de 60 ans représentent 28,9 % de la population en 2020, contre seulement 23,5 % en 2009. La proportion des personnes âgées est toutefois comparable à celle du département (28,7 % en 2020).
- La part des populations jeunes diminue légèrement : les 15-29 ans, qui représentaient 16,8 % de la population en 2009, ne représentent plus que 15,4 % en 2020.
- La part des 30-59 ans est également en diminution : 37,4 % en 2020, contre 39,7 % en 2009.

Les déterminants de santé :

L'éducation :

- Part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sans diplôme ou certificat d'études primaires : 25,4 %
- Part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées titulaires d'un BEPC, brevet des collèges, DNB : 5,4 %
- Part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent : 29,7 %
- Part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées titulaires d'un baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent : 17,1 %
- Part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : 22,5 %

L'emploi :

- Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2020 : 75,7 %
- Taux de chômage (au sens du recensement) des 15 à 64 ans en 2020 : 7,8 % (8,4 % au niveau du département et 10,4 % au niveau de la région)

L'emploi selon le secteur d'activité :

- L'agriculture est encore bien présente sur Mayenne communauté (6,4 %), comme à l'échelle du département (7,2 %) par rapport à la moyenne régionale (3,9 %).
- Les emplois du secteur secondaire (industrie, construction) sont très importants (32,7 %) par rapport à la moyenne régionale (23 %). Ils témoignent de l'importance de l'emploi dans l'industrie (26,6 %) localement.
- Au total, le tertiaire (commerce, transports, services divers, administration publique, enseignement, santé, action sociale) couvre 60,9 % des emplois du territoire. Cette part est légèrement inférieure à la moyenne départementale (65 %). Cela s'explique notamment par le poids de l'industrie qui représente plus du quart des emplois.

Le revenu :

- Nombre de ménages fiscaux en 2020 : 15 875
- Part des ménages fiscaux imposés : 45,4 %
- Médiane du revenu disponible par unité de consommation : 21 970 €
- Taux de pauvreté : 9,8 % (11 % au niveau du département)

Le logement :

- Nombre total de logements en 2020 : 19 517
- Part des résidences principales : 83,6 %
- Part des résidences secondaires et logements occasionnels : 5,8 %
- Part des logements vacants : 10,6 %
- Part de maisons : 81,6 %
- Part des ménages propriétaires de leur résidence principale : 67,2 %

Les infrastructures de Mayenne communauté :

- Médicales : Centre Hospitalier du Nord-Mayenne, pôle de santé à Lassay-les-Châteaux, pôle santé libéral du Pays de Mayenne (SISA), centre de santé à Martigné-sur-Mayenne.
- Petite enfance / enfance : multi-accueil de la Maison de la petite enfance, Relais petite enfance, micro-crèche, lieux d'accueil enfants – parents, assistantes maternelles, maisons d'assistances maternelles, gardes d'enfants à domicile, accueil de loisirs.
- Jeunesse : Point Information Jeunesse, Ados'Com.
- Sportives : centre aquatique, vélodrome, terrains de sport, salles de sport, de nombreuses associations sportives.
- Culturelles : pôle culturel du Grand Nord (regroupant médiathèque, conservatoire et ludothèque), cinéma, Le Kiosque (centre d'action culturelle), musée du Château.
- Personnes âgées : 9 EHPAD sur Mayenne communauté, 2 résidences autonomie à Mayenne et au Horps, 2 services infirmiers des soins à domicile (SSIAD), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).
- Personnes en situation de handicap : EPSMS La Filousière (ESAT, SAVS, MAS/FAM, SAMSAH).
- Sociales : un centre communal d'action sociale (CCAS), un Centre social Les Possibles, une antenne du Conseil départemental, 2 espaces France services à Mayenne et à Lassay-les-Châteaux, épiceries sociales.

2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé

L'agence régionale de santé des Pays de la Loire a souhaité développer sa politique de santé au plus près des territoires et s'engager dans la signature de CLS avec les collectivités territoriales. Le CLS est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et des compétences fondamentales des collectivités. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

Le Projet Régional de Santé a comme ambition d'améliorer et préserver la santé, tout en veillant que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant. Les deux principaux enjeux sont la réduction des inégalités de santé et l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur dans son parcours de santé.

Le PRS Pays de la Loire 2023-2028 se décline en 5 priorités :

- La prévention des addictions et l'accompagnement des personnes souffrant de conduites addictives ;
- La santé des jeunes ;
- La santé mentale ;
- L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie vers une société plus inclusive ;
- L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Cinq orientations stratégiques structurent les objectifs opérationnels pour 2028 :

- La santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé ;
- Le citoyen, l'utilisateur, acteur de sa santé et de son parcours de santé ;
- Promouvoir collectivement l'autonomie, dans une société inclusive ;
- Accéder aux soins et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit ;
- Des leviers transversaux pour accompagner le changement.

3. Un historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles

Mayenne communauté s'est engagée depuis plusieurs années sur les questions relatives à la santé en lien avec différentes politiques publiques qu'elle conduit.

Un premier contrat local de santé a été signé avec l'Agence Régionale de Santé en 2013, pour une durée de trois ans. Ce contrat a permis de mettre en place de nombreuses actions, notamment : la construction du pôle de santé de Mayenne, l'accueil d'internes en médecine et de stagiaires dentistes dans les logements de la ville de Mayenne ; la création d'un guide des ressources en santé mentale et un site internet ; la proposition de formations pour les professionnels et les bénévoles en psychiatrie-précarité ; des projets communs autour des hébergements adaptés ; la réalisation d'une enquête bien vieillir pour connaître les attentes des seniors en matière de logements et d'habitat ; une

programmation de 5 à 12 actions de prévention par an ; une action de prévention des addictions des jeunes en milieu scolaire par la pratique artistique...

Le deuxième CLS de 2018-2021 a permis la poursuite de l'accueil des internes en médecine et la programmation d'actions de prévention, notamment en pérennisant l'action sur la prévention des addictions auprès des jeunes. Il a aussi vu la création du centre de santé à Martigné-sur-Mayenne, la naissance de l'association Parcours & Vous sur l'axe bien vieillir, l'ouverture de la maison relais et de la résidence accueil, la mise en place de permanences de la maison des adolescents sur le territoire de Mayenne, la résidence du photo-journaliste d'Arnaud Roiné sur la santé mentale, des actions de prévention sur la qualité de l'air...

Ce troisième CLS a pour objectif de poursuivre le travail des précédents en pérennisant certaines actions mais également d'en proposer de nouvelles répondant aux besoins identifiés dans le portrait de santé et en prenant en compte les enjeux du territoire et de la société plus globalement.

Ce nouveau contrat s'inscrit et est en lien aussi avec les autres projets de la région, du département et de l'intercommunalité :



4. Présentation de la démarche

Un portrait de santé a été réalisé par l'Observatoire régionale de santé (ORS), à la demande de Mayenne communauté. Il s'est appuyé sur l'analyse approfondie et croisée des données statistiques issues de différents systèmes d'information ou mises à disposition par des partenaires (démographie, consommation de soins, recours aux soins, causes médicales de décès, répertoires des professions de santé, des ESMS et de données environnementales).

Ce diagnostic a également permis de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants ont été conviés le lundi 26 septembre 2022 pour participer à la restitution du portrait de santé de Mayenne communauté réalisé par l'ORS et elle

a mis en avant les enjeux repérés sur le territoire. Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange pour recueillir l'avis des participants sur le portrait et les enjeux.

La validation du portrait de santé s'est opérée lors des 4 groupes de travail qui ont eu lieu entre octobre et novembre 2022. Ces groupes ont été formés autour des thématiques suivantes :

- Prévention
- Accès aux soins, recours aux soins
- Bien vieillir
- Santé mentale

Ce portrait de santé est disponible sur le site de Mayenne communauté dans l'onglet contrat local de santé.

Dans le cadre de l'élaboration du CLS 3, à la suite du portrait de santé, deux séries d'ateliers ont eu lieu au mois de novembre 2022 et juin 2023, avec les acteurs locaux. Les premiers ateliers ont permis de faire émerger des actions à partir des enjeux repérés sur la santé. Les ateliers suivants ont été l'occasion d'amender et de corriger le plan d'actions, de proposer de nouvelles actions et de déterminer les structures souhaitant être pilotes de certaines actions. Chaque groupe a travaillé sur une thématique prédéterminée :

- Accès aux soins et attractivité en santé
- Bien vieillir
- Santé mentale
- Prévention et promotion de la santé
- Santé environnement

5. Présentation des éléments du portrait de santé

5.1. La santé des habitants

Le portrait de santé met en évidence :

- Une espérance de vie qui a fortement augmenté.
- Une baisse de la mortalité, qui n'est pas retrouvée chez les femmes âgées de moins de 65 ans. Le taux de mortalité générale sur le territoire est comparable à celui de la France.
- Une part importante des décès évitables par la prévention.
- Des spécificités territoriales en matière de mortalité :
 - o Sur la mortalité générale (« tous âges ») : pour les hommes, le taux est inférieur de 8 % à la moyenne nationale en raison principalement d'une sous-mortalité par cancers ; pour les femmes, le taux est proche de la moyenne nationale ; concernant les hommes et les femmes cumulés, il est possible de constater une surmortalité par suicide.
 - o Sur la mortalité prématurée (avant 65 ans) : le taux des hommes et des femmes est relativement proche de la moyenne nationale mais il y a une surmortalité par morts violentes (accidents, suicides...).
- Le poids des maladies chroniques :
 - o 25 % des hommes et 22 % des femmes du territoire sont pris en charge pour une maladie chronique (2019).
 - o Des taux inférieurs de 2 à 3 points à la moyenne nationale, chez les hommes comme chez les femmes.

- Les plus fréquentes sont les maladies cardio-neurovasculaires, les cancers, le diabète, les maladies respiratoires, les affections psychiatriques et les maladies neurodégénératives.
- Certains des principaux déterminants des maladies chroniques sur lesquels il est possible d’agir (situation en Pays de la Loire) : tabagisme quotidien ; consommation d’alcool ; alimentation ; activité physique, sédentarité ; obésité.
- Les accidents :
 - En moyenne, 366 habitants sont hospitalisés en service de médecine ou de chirurgie chaque année pour une lésion traumatique.
 - En moyenne, 16 décès par accident par an : 1 par accident de la circulation et 15 par accident de la vie courante.

5.2. Les enjeux sur la santé des habitants de manière générale

Les indicateurs mettent en évidence une situation globalement favorable en matière de santé qu’il convient de préserver. Il est donc important de continuer à agir sur l’ensemble des déterminants, notamment en promouvant un environnement, des habitudes et comportements favorables à la santé et en impliquant les usagers comme acteurs de leur santé.

Malgré cette situation globalement favorable, des besoins de santé restent importants, liés aux maladies chroniques et aux poly pathologies, et croissants du fait du vieillissement de la population et de la conjoncture actuelle liée à la crise Covid.

S’ajoutent des enjeux de prévention plus spécifiques, concernant : les accidents de la vie courante, avec une situation plutôt défavorable observée sur les années récentes (jeunes enfants : prévention des accidents au domicile ; adultes : prévention des accidents au travail, activités de bricolage/jardinage ; personnes âgées : aménagement du domicile, aides techniques, activité physique, alimentation...), et le suicide.

5.3. Les enjeux de la santé des habitants par thématique

5.3.1. La santé mentale

Des troubles de la santé mentale sont particulièrement fréquents (1 habitant sur 7 pris en charge en 2019). C’est une problématique ancienne sur le territoire mais elle a été amplifiée ces dernières années par un contexte anxiogène (sanitaire, économique, écologique, international...).

Les données du portrait de santé montre qu’il est nécessaire d’accorder une attention particulière aux :

- jeunes hommes et femmes (hausse des recours aux psychotropes, des tentatives de suicide),
- hommes d’âge moyen (surmortalité par suicide),
- personnes âgées (recours aux psychotropes),
- et, indirectement, aux aidants.

Pour autant, des enjeux de prévention et de promotion de la santé mentale et du bien-être sont à considérer dès le plus jeune âge (exemple : soutien à la parentalité, développement des compétences psychosociales...).

Des enjeux sont également à noter sur le repérage précoce de la souffrance psychique (exemple : information/sensibilisation, premiers secours en santé mentale...) et sur la prévention des addictions à tous les âges de la vie (alcool, tabac, drogues illicites, médicaments, écrans, jeux d'argent...).

5.3.2. L'offre de soins

La dynamique de coopération entre les professionnels de la santé, du centre hospitalier, des acteurs médico-sociaux et sociaux se développe sur le territoire. Cette dynamique est à poursuivre, renforcer, notamment autour du parcours de soins.

L'offre de soins est préoccupante concernant l'accès à un médecin généraliste (3 médecins pour 10 000 habitants – octobre 2023). Elle l'est aussi concernant l'accès aux dentistes, aux kinésithérapeutes, aux orthophonistes notamment.

Pour garder une offre de soins de qualité malgré les départs de médecins, la collectivité fait face à divers enjeux, en articulation avec la dynamique départementale existante sur le sujet : renforcer l'attractivité du territoire ; faciliter l'installation de praticiens ; encourager les nouvelles formes d'exercice permettant de dégager du temps « médecin ».

De plus, il faut veiller à conforter l'offre de médecins spécialistes, conforter l'attractivité du centre hospitalier, renforcer l'offre de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes, de chirurgiens-dentistes, d'infirmiers, de sages-femmes, etc., et s'interroger sur l'installation de nouveaux profils professionnels.

L'offre de soins est essentiellement concentrée sur la ville de Mayenne, ainsi, des enjeux de mobilités se posent, notamment pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, de vulnérabilité sociale...).

5.3.3. Le recours aux soins

Les données mettent en évidence des taux élevés de non-recours aux soins dentaires et aux soins gynécologiques, des taux de recours aux masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes nettement inférieurs à la moyenne nationale sur le territoire (en lien avec la situation démographique), ainsi qu'un taux élevé de patients sans médecin traitant.

Les enjeux se concentrent autour de quatre points :

- Améliorer l'accès aux soins et aux professionnels
- Améliorer la connaissance de l'offre pour la population et les acteurs
- Accompagner l'accès aux droits, l'usage du numérique en santé
- Favoriser la mobilité, l'aller-vers

Concernant les dépistages et la vaccination, des taux supérieurs à la moyenne départementale sont observés, mais inférieurs aux recommandations.

Les enjeux sont ainsi de :

- Renforcer la participation
- Adapter les actions en fonction des populations

5.3.4. Les personnes âgées

Les données sociodémographiques montrent une hausse du nombre de personnes âgées sur Mayenne communauté qui va se poursuivre dans les prochaines années. Il est primordial de prendre en compte cette spécificité dans le nouveau contrat local de santé en y consacrant un axe stratégique.

Ce public a des besoins de soins et d'accompagnement importants et les parcours de santé de santé deviennent de plus en plus complexes. Il est nécessaire d'encourager la coordination entre les nombreux acteurs, d'éviter les situations pouvant accélérer le processus de fragilisation ou des décompensations, et d'être vigilant au bien-être et à la qualité de vie des personnes âgées.

Les enjeux visés pour ce public sont également de :

- Prévenir la perte d'autonomie, lutter contre l'isolement et favoriser les mobilités
- Maintenir à domicile les personnes en perte d'autonomie
- Conforter et diversifier l'offre d'hébergement et renforcer l'offre de services
- Développer les collaborations entre les établissements et le secteur du domicile
- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie

5.3.5. Cadre de vie et environnement

Les enjeux mis en avant par le portrait de santé ne sont pas spécifiques à Mayenne communauté. Ils sont retrouvés plus largement au plan régional, notamment concernant :

- La pollution atmosphérique
- La qualité de l'air intérieur
- La qualité de l'eau distribuée
- Les logements anciens

Le CLS a un rôle à jouer dans le développement d'un urbanisme et un cadre de vie favorables à la santé (mobilités douces, zones piétonnières, espaces verts, aménagement des cours d'école, lieux conviviaux...) en lien avec le plan local d'urbanisme (PLU), le programme local de l'habitat (PLH), le Plan de déplacement...

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche stratégique et opérationnelle, dont l'objectif est de répondre aux enjeux actuels liés au changement climatique. Réalisé conjointement pour Mayenne Communauté et les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais, le Plan Climat concerne toutes les dimensions de la vie quotidienne : habitat, transports, alimentation, éducation, agriculture, aménagement, cohésion sociale...

6. La consultation avec les habitants

La parole des habitants a été recueillie par le biais des associations, des élus et des professionnels. La collectivité a également organisé des concertations avec les habitants :

- la concertation citoyenne sur l'élaboration du schéma directeur des mobilités notamment les mobilités douces (impact de la qualité de l'air, lutte contre les nuisances sonores, lutte contre la sédentarité...).
- la concertation et la co-construction sur la rénovation du centre-ville de Mayenne en mettant en place des porteurs de parole, des déambulations urbaines et un jury citoyen. Ce jury,

composé de 25 volontaires de Mayenne et les environs, a travaillé sur 3 week-ends et a formulé 48 propositions évoquant les mobilités urbaines, la qualité de l'habitat, l'activité économique et commerciale, la végétalisation du centre-ville, d'où découle le projet de la place Clémenceau qui a été mis en place lors de l'été 2023.

- la concertation avec les jeunes sur l'implantation et l'organisation du local jeunes sur Mayenne (relations sociales, lieu d'écoute, actions de repérage et de prévention...).
- Mayenne a également reçu une des réunions de concertation dans le cadre des états généraux de la santé organisés par le Conseil départemental en 2022.

Le Contrat Local de Santé de Mayenne communauté

Vu le code de la Santé publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la communauté de communes de Mayenne communauté du 13 février 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Champ du contrat

Article 1 : Parties signataires

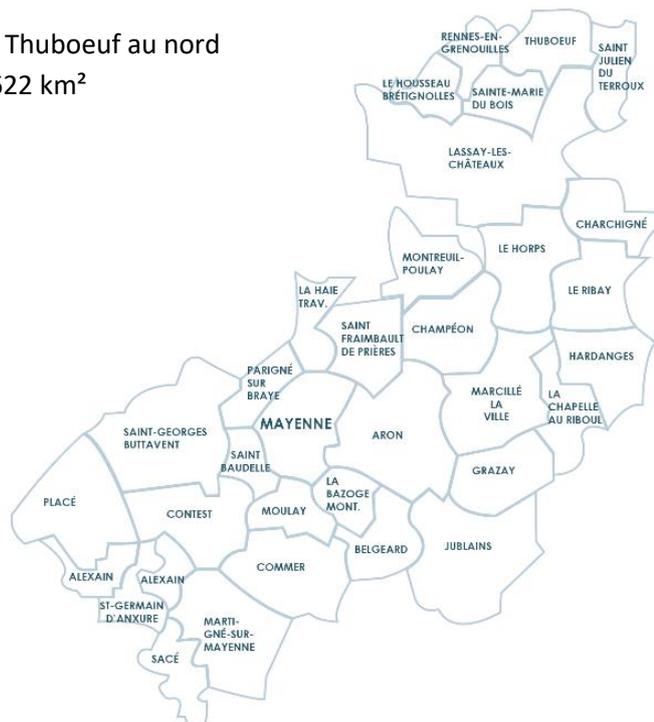
Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,
Représentée par la Directrice de la Délégation territoriale de Mayenne,
Valérie Jouet
- La Communauté de communes de Mayenne communauté,
Représentée par son Président,
Jean-Pierre Le Scornet
- Le Conseil Départemental de la Mayenne,
Représenté par son Président,
Olivier Richefou

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le CLS est le territoire de Mayenne communauté :

- 33 communes de Sacé au sud jusqu'à Thuboeuf au nord
- 36 678 habitants se répartissent sur 622 km²



Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

Article 3 : Partenaires

Les partenaires locaux, départementaux et régionaux impliqués dans le contrat local de santé sont les suivants (la liste suivante est indicative) :

- 3114
- Addictions France
- Agence Régionale de Santé
- Aide à Domicile en Milieu Rural
- Alcool assistance 53
- Associations sportives du territoire
- Atmosphères 53
- AUDACE 53
- Bailleurs sociaux (Mayenne habitat, Meduane habitat, Podeliha)
- Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne
- Caisses d'assurance maladie de la Mayenne (CPAM et MSA)
- Centre d'Action Culturelle Mayenne Communauté, le Kiosque
- Centre communal d'action sociale
- Centre hospitalier du nord Mayenne
- Centre Médico-psychologique
- Centre Ressource Handicap Psychique
- Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 53
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Mayenne Bas-Maine
- Collectif pour la prévention du mal-être et du suicide en Mayenne
- Comité Départemental Olympique et Sportif
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Communes du territoire
- Conseil Départemental de la Mayenne
- Copainville
- Croix rouge
- Les directions de Mayenne communauté et de la ville de Mayenne
- Direction des services Départementaux de l'Education Nationale
- Dispositif d'appui à la coordination
- Education Nationale
- Epiceries sociales
- Etablissements scolaires du territoire
- Etablissements Publics sociaux et médico-sociaux
- Félix Jean Marchais
- Groupe d'Entraide Mutuelle
- Inalta
- Institut de Formation d'Aides-Soignants
- Institut de Formation en Soins Infirmiers

- Institut inter Régional pour la santé
- Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
- L'appui
- Les Possibles
- Les restos du cœur
- France services
- Maison Départementale de l'Autonomie
- Maison des adolescents
- Mission locale
- Parcours & Vous
- Pôle santé libéral
- Pouvoir d'agir
- Protection maternelle et infantile
- Relais petite enfance
- Région des Pays de la Loire
- Service de Soins Infirmiers A Domicile
- Services d'Aide et d'Accompagnement A Domicile
- Solidarité Paysans 53
- Synergies 53
- Tout SEXplique 53
- Union Départementale des Associations Familiales 53
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
- Université du Temps Libre de Haute Mayenne

Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires

Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le portrait de santé, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et les groupes de travail ont amené à retenir 7 axes stratégiques pour le contrat local de santé de Mayenne communauté :

- Améliorer l'accès aux soins
- Développer l'attractivité en santé
- Concourir à la politique territoriale du bien vieillir
- Agir en faveur de la santé mentale
- Poursuivre la promotion et la prévention de la santé
- Promouvoir la santé environnementale
- Développer la communication

Le plan d'actions du CLS est ainsi constitué de 25 fiches actions présentant pour chacune le contexte, les objectifs, la description de l'action, le public cible, le porteur de l'action, les partenaires à mobiliser, le calendrier prévisionnel, le coût de l'action, les sources de financement ainsi que des indicateurs de suivi.

Ces fiches actions sont en annexe du CLS.

Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de trois années, à compter de sa date de signature.

Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 3 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le CLS fera également l'objet d'un bilan annuel, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, si cela est nécessaire, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

Article 7 : Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique) ;
- Le co-financement des actions et leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétisées ;
- La participation indirecte au déploiement du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM) des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du CLS, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

Mayenne communauté s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui du coordonnateur dans le cadre de ses missions (*article 9.3*) ;
- La participation au co-financement des actions et de l'animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS.

Le Conseil Départemental s'engage sur :

- La participation au co-financement de l'animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS ;
- La participation au déploiement de certaines actions du CLS.

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en Comité de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le suivi et l'avancement de la mise en œuvre du contrat et des actions. Il assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches actions, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des trois ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et ses effets.

Article 9 : Gouvernance

9.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué des signataires et/ou financeurs du CLS :

- Le Directeur Général ou son représentant à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- Le Président et élus référents de Mayenne communauté
- Le Président ou son représentant du Conseil départemental

Son rôle est de piloter le Contrat Local de Santé :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre le CLS et d'autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

Il se réunit une à deux fois par an.

9.2. Comité technique

Le Comité technique est constitué :

- De l'animateur territorial de santé de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire
- Des représentants de Mayenne communauté :
 - o Elus référents
 - o Responsable du pôle santé publique
 - o Coordinateur du contrat local de santé
- De la mission santé du Conseil départemental
- Des pilotes des fiches actions du CLS

Il a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.

Cette instance se réunit deux fois par an.

9.3. Assemblée plénière

L'assemblée plénière est constituée :

- Du comité de pilotage :
 - o L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
 - o Mayenne communauté
 - o Le Conseil Départemental
- Des partenaires du territoire : Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne, AUDACE 53, CAF, CHNM, Commune Ambrières les Vallées, Conseil départemental de la Mayenne – Antenne solidarité, Conseil départemental de la Mayenne - Maison départementale de l'autonomie, Conseil départemental de la Mayenne – Santé, CPIE Mayenne Bas Maine, CPIE, CPTS, CSAPA, DAC, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Félix Jean Marchais, GEIST (PTSM), GEM, INALTA, L'appui, Le Kiosque, Les Possibles, Maison des Adolescents, Mission locale, MSA Mayenne Orne Sarthe, Parcours & Vous, PMI, Pouvoir d'agir, Synergie 53, UC IRSA, UNAFAM, Université du Temps Libre de Haute Mayenne...
- Elus de Mayenne communauté en charge de la santé, de la jeunesse, de l'action sociale d'intérêt communautaire ; de la transition écologique ; de l'aménagement et de l'habitat ; Président de Mayenne communauté
- Elus de la ville de Mayenne en charge de l'enfance, jeunesse, préventions ; ville inclusive, bien vieillir, développement de la biodiversité en ville, plan vélo ; solidarités et action sociale ; handicaps
- Elus du groupe de travail politique de santé
- Techniciens de Mayenne communauté et de la ville de Mayenne : responsable du pôle petite enfance, plan climat air énergie territorial, petites villes de demain, direction de l'économie et de l'attractivité, responsable du pôle action sociale, gestionnaire logement, directeur des sports et de la vie associative...

Elle a pour missions :

- De prendre connaissance de la mise en œuvre du contrat et de son actualisation régulière ;
- D'échanger sur le bilan de l'année précédente et les perspectives / orientations de l'année suivante ;
- De veiller à la bonne articulation entre le CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

Elle se réunit une fois par an.

9.3. Coordinateur du CLS

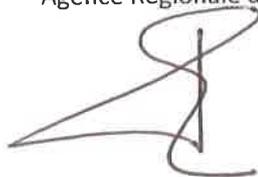
Le coordinateur du CLS est mis à disposition par la Communauté de communes de Mayenne communauté. Il a pour missions :

- D'animer le CLS et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, dans la mise en œuvre des actions définies du CLS ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du CLS (en particulier évaluation de la gouvernance, de la participation des usagers...) ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel.

A Mayenne, le 09 AVRIL 2024

Valérie JOUET

Directrice de la Délégation Territoriale de la Mayenne
Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire



Olivier RICHEFOU

Président du Conseil Départemental de la Mayenne



Jean-Pierre LE SCORNET

Président de Mayenne communauté



Annexes

Annexe 1 : Les acronymes et sigles

- ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
- ARS : Agence Régional de Santé
- CAF : Caisse d'allocations Familiales
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CD : Conseil Départemental
- CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif
- CDS : Centre de Santé
- CHNM : Centre Hospitalier du Nord Mayenne
- CISM : Conseil Intercommunal en Santé Mentale
- CLS : Contrat Local de Santé
- CMP : Centre Médico-social
- COPIL : Comité de Pilotage
- COPS : Collectif pour la prévention du mal-être et du suicide
- COTECH : Comité Technique
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- CREHPSY : Centre Ressource Handicap Psychique
- CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en addictologie
- DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination
- DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EPSMS : Etablissement Public Social et Médico-Social
- FNCS : Fédération Nationale des Centres de Santé
- GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
- IFAS : Institut de Formation d'Aides-Soignants
- IFSI : Institut Formation Soins Infirmiers
- IPA : Infirmiers en Pratique Avancée
- IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
- MDA : Maison des Adolescents
- MSA : mutualité sociale agricole
- ORS : Observatoire Régional de Santé
- PLH : Plan Local de l'Habitat
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PRS : Projet Régional de Santé
- RPE : Relais Petite Enfance
- SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement A Domicile
- SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
- SERE : Service Emploi Réseaux Entreprises

- SISA : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
- SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale
- SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile
- UC-IRSA : Institut Inter Régional Pour la Santé
- UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
- UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
- UTL : Unité du Temps Libre

Annexe 2 : Le tableau récapitulatif des fiches actions

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Pilote de l'action	Calendrier prévisionnel
Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins			
1	Engager un diagnostic de repérage des patients éloignés du système de santé et cibler des actions à développer	Pôle santé publique Mayenne communauté	2024
2	Sensibiliser les habitants à « mon espace santé »	Pôle santé publique Mayenne communauté	2024, 2025
3	Poursuivre le développement du centre de santé initié par Mayenne communauté	Mayenne communauté	2024, 2025, 2026, 2027
Axe 2 : Développer l'attractivité en santé			
4	Communiquer pour développer l'attractivité	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'attractivité, service communication)	2024, 2025
5	Structurer notre offre autour de l'accueil des internes en médecine	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'attractivité) – CHNM	2024, 2025, 2026, 2027
6	Soutenir le projet visant à la mise en œuvre de travaux sur l'IFSI – IFAS de Mayenne	IFSI – IFAS CHNM	2024
Axe 3 : Concourir à la politique territoriale du bien vieillir			
7	Accompagner la démarche de coopération des acteurs du bien vieillir réunis au sein de l'association Parcours & vous	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'attractivité) – Parcours & Vous	2024, 2025, 2026, 2027
8	Accompagner la réflexion de Mayenne communauté autour des enjeux du vieillissement de la population	Mayenne communauté (pôle santé publique et Direction de l'Aménagement de la mobilité et de l'Environnement)	2024, 2025
9	Agir en faveur de la prévention pour les seniors comme levier du bien vieillir	Parcours & vous	2024, 2025, 2026, 2027
10	Sensibiliser les habitants à l'adaptation du logement	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'aménagement, de la	2024, 2025

		mobilité et de l'environnement)	
Axe 4 : Agir en faveur de la santé mentale			
11	Animer le conseil intercommunal en santé mentale	Pôle santé publique Mayenne communauté - pôle santé mentale du CHNM	2024, 2025, 2026, 2027
12	Relayer l'évènement national des semaines d'information sur la santé mentale sur notre territoire	Pôle santé publique Mayenne communauté - CISM	2024, 2025, 2026, 2027
13	Développer des actions de formation sur la santé mentale	Pôle santé publique Mayenne communauté - CISM	2025
14	Prévenir le risque suicidaire	Pôle santé publique Mayenne communauté	2024, 2025, 2026, 2027
15	Soutenir l'intervention de la maison des adolescents sur le territoire	Maison des adolescents	2024, 2025, 2026, 2027
Axe 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé			
16	Créer un collectif « prévention et promotion de la santé »	Pôle santé publique Mayenne communauté	2024, 2025, 2026, 2027
17	Agir en faveur de la santé de la petite enfance et de l'enfance	Mayenne communauté (pôle santé publique et direction petite enfance)	2024, 2025, 2026, 2027
18	Poursuivre la promotion et la prévention de la santé auprès des jeunes	Pôle santé publique Mayenne communauté - Le Kiosque	2024, 2025, 2026, 2027
19	Promouvoir l'activité physique	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction des sports, direction petite enfance)	2025
20	Agir en faveur de la prévention du tabac	Pôle santé publique Mayenne communauté	2024, 2025, 2026, 2027
Axe 6 : Promouvoir la santé environnementale			
21	Sensibiliser les collectivités et habitants	Mayenne communauté (pôle santé publique, mobilité, PAT, urbanisme, logement, PCAET...)	2024, 2025, 2026, 2027
22	Promouvoir un urbanisme favorable à la santé	Mayenne communauté (pôle santé publique, mobilité, urbanisme, logement, PCAET...)	2025, 2026

23	Sensibiliser aux risques liés aux perturbateurs endocriniens	Pôle santé publique Mayenne communauté	2025, 2026, 2027
Axe 7 : Développer la communication			
24	Organiser des temps de sensibilisation et d'information auprès des élus	Pôle santé publique Mayenne communauté	2024, 2025, 2026, 2027
25	Organiser une journée CLS à mi-parcours	Pôle santé publique Mayenne communauté	2025

Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins

Axe stratégique 1 : Améliorer l'accès aux soins	
Fiche action n°1	Engager un diagnostic de repérage des patients éloignés du système de santé et cibler des actions à développer
Contexte	<p>Aujourd'hui, en France, tous les habitants n'accèdent pas de façon équitable au système de santé. De nombreuses barrières peuvent compliquer l'accès aux soins : isolement, mobilité, précarité, complexité des démarches, fracture numérique... Ces divers facteurs peuvent amener les personnes à reporter des soins, voire à y renoncer totalement.</p> <p>Il est important de souligner que la démographie médicale de Mayenne communauté fait que la question de l'accès aux soins est de plus en plus compliquée sur le territoire. Le portrait de santé montre que l'effectif de médecins généralistes est en net recul ces dernières années et les densités de certains professionnels (médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes) sont nettement inférieures à la moyenne nationale.</p> <p>Sur le territoire de Mayenne communauté, des données montrent des taux de non-recours aux soins importants auprès certains professionnels de santé. Le portrait de santé fait état de plusieurs points concernant le non-recours à des soins pendant 3 ans (2017-2019) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des taux de non-recours particulièrement élevés pour les soins dentaires et gynécologiques ; - Des taux de non-recours plus élevés chez les hommes que chez les femmes ; - Des taux de non-recours au chirurgien-dentiste plus élevé parmi les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (43 %) que les non-bénéficiaires (30 %). <p>Par rapport à la moyenne nationale, les taux de recours aux masseurs-kinésithérapeutes et aux orthophonistes sont nettement inférieurs (en lien avec la situation démographique). De plus, en 2021, 10 % des consommateurs de 17 ans et plus étaient sans médecin traitant, ce qui représente au minimum 2 800 personnes sur le territoire. Concernant les dépistages et la vaccination, les taux apparaissent supérieurs à la moyenne départementale, mais inférieurs aux recommandations.</p>
Objectifs	<p>Identifier et quantifier les personnes éloignées du système de santé, les freins</p> <p>Identifier les remédiations, les solutions innovantes, communiquer, aller vers</p>

Description de l'action	<p>1/ Définir ce qu'est un patient éloigné du soin (renoncement, non-recours, précarité...) et créer un groupe projet spécifique</p> <p>2/ Mener un travail de diagnostic de repérage des habitants du territoire éloignés du système de santé (Qui sont-ils ? Quels sont les freins ? Types de soins ?)</p> <p>Méthodologie pouvant être envisagée : analyse des données de la CPAM et de la MSA, autres données statistiques, entretiens auprès des personnes concernées (identifiées par la CPAM), entretiens auprès de publics précaires, focus groupe via des associations...</p> <p>Ces personnes peuvent être repérées par les espaces France Services, les pharmaciens et autres professionnels de santé, l'hôpital, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les maires, les associations, les établissements scolaires...</p> <p>3/ Elaborer un programme d'actions permettant de répondre à ces difficultés</p>
Public cible	Personnes éloignées du système de santé
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	CHNM (PASS) ; Centre de santé ; pôle santé libéral ; CD 53 (autonomie) ; UC-IRSA ; Mission locale ; CPAM de la Mayenne ; Croix rouge ; Restos du cœur ; Epicerie sociale ; France Services ; Citoyens ; Les possibles ; CPTS ; Enosia
Calendrier prévisionnel	2024
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS Coût de l'accompagnement méthodologique
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Réalisation effective du diagnostic Résultats issus du programme d'action élaboré suite au diagnostic

Axe stratégique 1 : Améliorer l'accès aux soins	
Fiche action n°2	Sensibiliser les habitants à « mon espace santé »
Contexte	Lancé en janvier 2022, mon espace santé est un carnet de santé numérique sécurisé permettant de réunir les informations, documents et données de santé, qui peuvent ensuite être partagés avec les professionnels de santé de son choix. Mis en œuvre par le Ministère chargé de la santé et l'Assurance Maladie, Mon espace santé regroupe plusieurs fonctionnalités principales : un dossier médical, une messagerie sécurisée de santé, un catalogue de services référencés par l'Etat.
Objectifs	Lutter contre la fracture numérique Faire connaître, diffuser, promouvoir « mon espace santé » comme outil de liaison permettant la circulation de l'information Développer les usages de l'outil « mon espace santé » / Accompagner les usagers à la prise en main de leur espace santé
Description de l'action	1/ Organiser des temps d'information en partenariat avec la CPAM 2/ Communiquer les ressources et outils de l'assurance maladie, à destination des usagers : flyers, affiches, fiches d'information, vidéos... Prolongements : <ul style="list-style-type: none"> - Voir si possibilité d'inclure France services pour sensibilisation - Information / sensibilisation sur les directives anticipées - La réunion pourrait être reproduite sur plusieurs zones du territoire
Public cible	Habitants de Mayenne communauté
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	CPAM ; Professionnels de santé ; Assistants de service social ; Les Possibles (conseiller numérique) ; CPTS
Calendrier prévisionnel	2024, 2025
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de temps d'information réalisés Nombre d'habitants venus aux temps d'information Utilisation de « mon espace santé » par les habitants et professionnels

Axe stratégique 1 : Améliorer l'accès aux soins	
Fiche action n°3	Poursuivre le développement du centre de santé initié par Mayenne communauté
Contexte	Mayenne communauté a porté le projet d'ouverture d'un centre de santé sur la commune de Martigné-sur-Mayenne, qui s'est concrétisé avec une ouverture en juin 2022. Aujourd'hui, deux médecins exercent au centre de santé. Une secrétaire et une coordinatrice du centre de santé ont également été recrutées par Mayenne communauté. Afin d'optimiser le temps médical, la secrétaire assure également la facturation et le paiement des consultations. La coordinatrice gère le pilotage du dispositif, des projets santé publique et les démarches pluri-professionnelles). Le centre de santé porte les activités suivantes : soins primaires, prévention, actions de santé publique, protocoles pluri-professionnels. Des travaux sont envisagés pour 2024.
Objectifs	Faciliter et permettre l'accès aux soins de la population du territoire Proposer une autre forme d'exercice possible pour les médecins et développer l'attractivité territoriale Développer le centre de santé dans sa dimension territoriale : possibilité de développer des « antennes » du centre de santé sur d'autres localités Développer les liens « ville hôpital » (possibilité d'exercer en cabinet et en CH ; favoriser l'interconnaissance professionnelle) Collaborer avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire et avec la CPTS
Description de l'action	1/ Accueillir de nouveaux professionnels de santé 2/ Développer des protocoles pluriprofessionnels 3/ Développer des actions de prévention en lien avec le CLS 4/ Collaborer au sein de la CPTS
Public cible	Habitants du territoire
Pilote de l'action	Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	CPTS ; CHNM ; CPAM ; FNCS
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions de prévention réalisées

Axe 2 : Développer l'attractivité en santé de notre territoire

Axe stratégique 2 : Développer l'attractivité en santé de notre territoire	
Fiche action n°4	Communiquer pour développer l'attractivité
Contexte	<p>Mayenne communauté dispose d'un centre hospitalier, 2 pôles de santé, d'un centre de santé...</p> <p>Le portrait de santé de Mayenne communauté montre que plus de 150 professionnels de santé libéraux exercent sur le territoire (septembre 2022), cependant, l'effectif de médecins généralistes est en net recul. Sur le territoire, les densités pour les médecins généralistes (4,2 médecins pour 10 000 habitants en 2021), les spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes sont inférieures à la moyenne nationale.</p> <p>Le Centre hospitalier Nord Mayenne (CHNM) propose une offre de consultations autour de diverses spécialités : gynécologie-obstétrique, chirurgie orthopédique, pédiatrie, ORL, urologie, cardiologie, pneumologie, chirurgie viscérale, gastro-entérologie, santé mentale... Par ailleurs, le CHNM dispose d'un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Des logements sont également mis à disposition sur le territoire pour les internes.</p> <p>Sur le territoire de Mayenne communauté, la démographie médicale pour la médecine générale est une question importante.</p>
Objectifs	<p>Attirer de nouveaux professionnels et des étudiants en santé</p> <p>Valoriser les atouts du territoire</p> <p>Favoriser la mise en place d'actions permettant de libérer du temps médical</p> <p>Promouvoir l'offre de transport existante sur le territoire</p>
Description de l'action	<p>Communication web de Mayenne communauté :</p> <p>1/ Site internet Mayenne communauté : Développer une communication sur les formes d'exercice possible sur le territoire : libéral / salariat / Ville - Hôpital et sur les infrastructures en place</p> <p>2/ Faire connaître le service de conciergerie du CD 53</p> <p>3/ Communiquer sur les aides existantes à l'installation</p> <p>4/ Réaliser des vidéos sur les métiers de la santé à Mayenne communauté (promotion, information) : « Qu'est-ce qu'un infirmier en pratique avancée, un assistant médical, etc. ? ». Ces dispositifs permettent de libérer du temps médical. Il existe des aides à la formation d'IPA et d'assistants médicaux.</p>

	<p>Identifier les ressources de présentation des métiers existantes et les diffuser (exemple : vidéos réalisées par l'ARS Pays de la Loire « Connaissez-vous le métier d'IPA ? »)</p> <p>5/ Faire une vidéo promotionnelle sur l'IFSI et son offre de formation en santé</p> <p>6/ Communiquer sur la maison des alternants et sur l'hébergement chez l'habitant</p> <p>7/ Communiquer auprès de la population sur l'offre de transport existante (transport à la demande, transports solidaires, lignes régulières...), en lien avec la CPAM, par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des espaces France Services, présents à Mayenne et à Lassay-les-Châteaux - Des lieux de soins pour partager l'offre de transport disponible et de proximité - Des divers acteurs du territoire (secrétariats médicaux, services d'aide et d'accompagnement à domicile, EHPAD...)
Public cible	Professionnels de santé ; Etudiants en santé ; Population
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'attractivité, service communication)
Partenariat à mobiliser	CD 53 ; CPTS ; CHNM ; ARS
Calendrier prévisionnel	2024, 2025
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS Coût des outils de communication
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	<p>Communication réalisée</p> <p>Nombre d'étudiants formés, nombre d'IPA formés</p> <p>Nombre de visites sur la page du site internet</p> <p>Informations délivrées sur l'offre de transport</p> <p>Nombre d'installations sur le territoire</p>

Axe stratégique 2 : Développer l'attractivité en santé de notre territoire	
Fiche action n°5	Structurer notre offre autour de l'accueil des internes en médecine
Contexte	<p>Chaque année, plusieurs internes sont accueillis sur le territoire, au sein du CHNM et des cabinets de médecins généralistes.</p> <p>Depuis 2011, la ville de Mayenne accueille gracieusement des internes en médecine de ville pour leur période de stage chez des médecins généralistes du territoire. En moyenne, 5 à 6 étudiants sont accueillis par semestre. Ces locaux deviennent vétustes. Il s'agit d'anciens appartements dédiés antérieurement aux directeurs d'écoles primaires. Trois appartements appartenant à la ville de Mayenne sont dédiés à cet accueil. De plus, le CHNM accueille tous les semestres des internes dont le nombre peut varier sensiblement entre 13 et 16. Il loge, par ailleurs, environ une dizaine de médecins remplaçants qui tournent en permanence. La capacité totale d'hébergement du CHNM est d'environ 30 logements dont le niveau d'agrément est très variable. Certains locaux dédiés à cet accueil sont vétustes. Concernant les internes, ils sont logés et nourris à titre gracieux. Le CHNM dispose d'autres internats, organisés dans des maisons individuelles sous forme collective.</p> <p>Mayenne communauté et le CHNM souhaitent donc disposer d'un internat mixte pour l'accueil des internes.</p>
Objectifs	<p>Favoriser l'attractivité en santé du territoire par un accueil de qualité des internes</p> <p>Favoriser les échanges entre internes en médecine de ville et médecine hospitalière</p> <p>Développer l'articulation locale entre le territoire de Mayenne avec l'Université d'Angers grâce à des conditions d'accueil favorables</p> <p>Favoriser l'intérêt des internes pour une installation ultérieure sur le territoire</p>
Description de l'action	<p>Développer l'accueil des internes :</p> <p>1/ Mettre en œuvre le projet maison des internes avec le CHNM</p> <p>2/ Participer aux temps d'accueil des internes sur le territoire et distribuer le kit accueil de Mayenne communauté</p> <p>Prolongements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des temps spécifiques pour que les étudiants internes puissent aller à la rencontre d'autres professionnels du territoire (infirmiers, pharmaciens...), en lien avec le CD 53 - Créer une soirée d'intégration sur Mayenne communauté avec la SERE (Services emploi réseaux entreprises)
Public cible	Internes en médecine

Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'attractivité) – CHNM
Partenariat à mobiliser	CHNM ; CPTS ; CD 53 ; SERE ; May' Santé LAB ; ARS
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Réalisation du projet maison des internes Nombre de logements recensés Nombre de kits d'accueil distribués Nombre d'internes ayant réalisé leur stage sur le territoire/an

Axe stratégique 2 : Développer l'attractivité en santé de notre territoire	
Fiche action n°6	Soutenir le projet visant à la mise en œuvre de travaux sur l'IFSI - IFAS de Mayenne
Contexte	<p>L'Institut de formation IFSI – IFAS, implanté à Mayenne, accueille, chaque année, 90 étudiants en soins infirmiers par promotion et 30 élèves aides-soignants. L'offre de formation de l'IFSI – IFAS se distingue aussi par la qualité des stages offerts et un niveau de suivi satisfaisant.</p> <p>Les locaux de l'IFSI – IFAS méritent d'être revus pour disposer de bonnes conditions d'études (salles de cours, salles de travaux pratiques, foyer étudiant...) et pour répondre à la multi modalité des conditions pédagogiques nécessaires.</p> <p>Par ailleurs, cette offre de locaux dédiés à la formation pourrait être utile dans d'autres cadres : acteurs médico-sociaux du territoire pour des formations sur place, mais aussi des entreprises locales...</p> <p>Une réunion avec l'IFSI – IFAS du CHNM, la Région, l'ARS, et la communauté de communes s'est tenu au printemps 2023 pour acter ces différents enjeux autour de la rénovation de l'IFSI – IFAS.</p>
Objectifs	<p>Rénover les locaux et contribuer à l'attractivité de l'IFSI – IFAS</p> <p>Actualiser les conditions d'accueil pédagogiques des étudiants IFSI – IFAS</p> <p>Réaliser un programme de travaux permettant de renouveler l'offre immobilière de l'IFSI – IFAS</p>
Description de l'action	<p>1/ Réaliser un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les besoins de travaux au regard de l'activité de l'IFSI – IFAS</p> <p>2/ Suivre les résultats de l'AMO avec les partenaires (Région, l'ARS, et la communauté de communes, le Conseil départemental)</p> <p>3/ Engager la mise en œuvre de travaux</p>
Public cible	Etudiants de l'IFSI – IFAS
Pilote de l'action	IFSI – IFAS CHNM
Partenariat à mobiliser	Mayenne communauté ; Région ; ARS ; CD 53
Calendrier prévisionnel	2024
Coût de l'action	
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Travaux réalisés à l'IFSI – IFAS

Axe 3 : Concourir à la politique territoriale du bien vieillir

Axe stratégique 3 : Concourir à la politique territoriale du bien vieillir	
Fiche action n°7	Accompagner la démarche de coopération des acteurs du bien vieillir réunis au sein de l'association Parcours & Vous
Contexte	<p>En 2022, l'association Parcours & Vous est créée. Elle regroupe plusieurs acteurs de Mayenne communauté autour du bien vieillir : EHPAD, résidences autonomie, services d'aide à domicile, médecins libéraux, CHNM... Ce travail a démontré que le travail en mode « décloisonné » entre les acteurs permet de prendre des initiatives, conforter et développer l'offre, développer la coordination entre acteurs.</p> <p>Aujourd'hui, il s'agit de soutenir cette dynamique pour que le soufflet ne retombe pas.</p> <p>Le responsable du pôle santé publique a une fonction de coordinateur de Parcours & Vous.</p> <p>Le vieillissement de la population est une question importante pour les années à venir. La croissance du nombre de personnes de plus de 60 ans est due à l'allongement de la durée de vie et l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom. A partir de 2030, ces baby-boomers nés après la seconde guerre mondiale, seront de moins en moins enclins à rejoindre un établissement d'hébergement. En effet, nombreux sont ceux qui souhaitent continuer de vivre à leur domicile, avec une aide à l'autonomie quand cela est nécessaire.</p>
Objectifs	<p>Favoriser le travail coordonné des acteurs et la co-construction de d'actions/solutions en faveur du bien vieillir sur le territoire de Mayenne communauté</p> <p>Soutenir les actions qui concourent au parcours de vie des personnes âgées dans une démarche coordonnée</p>
Description de l'action	<p>1/ Contribution de la collectivité dans l'animation technique de l'association Parcours & Vous et le développement d'actions innovantes</p> <p>2/ Mise à disposition de locaux pour des activités s'implantant sur le territoire (plateforme de répit, DIVADOM, CRT...)</p> <p>3/ Accompagner la communication des initiatives des acteurs (répit, actions de prévention...)</p> <p>4/ Initier un groupe de travail en lien avec la SERE (mission économique de Mayenne communauté) pour donner de la visibilité et renforcer l'attractivité des métiers du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et en établissement (accompagnement des personnes âgées)</p>
Public cible	Acteurs locaux engagés dans la mise en œuvre d'activités de services pour le bien vieillir

Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'attractivité) – Parcours & Vous
Partenariat à mobiliser	EHPAD ; Résidences autonomie ; SAAD ; SSIAD ; CHNM ; SERE
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Mise à disposition de locaux pour des activités Mise en place d'un groupe de travail en lien avec la SERE

Axe stratégique 3 : Concourir à la politique territoriale du bien vieillir	
Fiche action n°8	Accompagner la réflexion de Mayenne communauté autour des enjeux du vieillissement de la population
Contexte	<p>En 2019, 8 090 habitants âgés de 65 ans et plus étaient recensés sur le territoire de Mayenne communauté, cela représente 22 % de la population. En 2019, plus de 1 100 personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules à leur domicile.</p> <p>Les élus de Mayenne communauté ont élaboré une feuille de route sur l'action sociale d'intérêt communautaire, validée en 2019. Elle encourage les initiatives allant dans le sens du bien vieillir sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, Mayenne communauté dispose d'une politique de logement, qui prend en compte les enjeux du vieillissement de la population (offre de logements accessibles, adaptation du logement).</p>
Objectifs	<p>Renforcer les connaissances et les compétences des élus sur les enjeux liés au vieillissement de la population</p> <p>Approfondir une réflexion sur le parcours résidentiel de la personne âgée</p>
Description de l'action	<p>1/ Poursuivre les actions de sensibilisation des élus sur les impacts du vieillissement de la population (accompagner le virage domiciliaire, politique logement et urbanisme, politique de prévention de la perte d'autonomie)</p> <p>2/ Approfondir la réflexion intercommunale sur le parcours résidentiel de la personne âgée sur le territoire en lien avec la réflexion menée par le Conseil départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantifier l'offre de logements dédiés à un public de personnes âgées sur le territoire dans ses trois bassins de vie (lien avec le PLH de la collectivité) - Cibler des priorités pour l'avenir en matière de parcours résidentiel des personnes âgées
Public cible	Elus
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique et Direction de l'Aménagement de la mobilité et de l'Environnement)
Partenariat à mobiliser	CD 53
Calendrier prévisionnel	2024, 2025
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'actions de sensibilisation</p> <p>Satisfaction des participants</p>

Axe stratégique 3 : Concourir à la politique territoriale du bien vieillir	
Fiche action n°9	Agir en faveur de la prévention pour les seniors comme levier du bien vieillir
Contexte	Afin de soutenir la santé et la qualité de vie des personnes âgées, la prévention est un levier important à considérer. Par exemple, l'action Gymadom développée avec Parcours & Vous propose à des personnes âgées, ayant un accompagnement à domicile, de participer à une séance de gym dans différentes structures (EHPAD, maison Nelisa, résidence autonomie...).
Objectifs	Favoriser le maintien de l'autonomie physique et psychique des personnes âgées Développer ou maintenir des activités concourant au lien social des personnes âgées
Description de l'action	1/ Accompagner les initiatives portées par Parcours & Vous pour poursuivre des actions de prévention au profit des personnes âgées sur le territoire (alimentation, sommeil, activité physique, prévention des chutes, perte d'autonomie, lien social, santé mentale...) 2/ Proposer des actions de sensibilisation au vieillissement à destination du grand public (ciné-débat, spectacle, forum, conférence, animation, exposition...) 3/ Développer une offre artistique et culturelle en direction des personnes âgées isolées en lien avec la direction des affaires culturelles de Mayenne communauté 4/ Favoriser les liens intergénérationnels (activités, ateliers, lieux, réseau de veilleurs avec les CCAS des communes...)
Public cible	Grand public ; Personnes âgées
Pilote de l'action	Parcours & Vous
Partenariat à mobiliser	CCAS ; Les Possibles ; Université du Temps libre ; Cinéma Le Vox ; Atmosphères 53 ; MSAIO ; IREPS ; UC-IRSA...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions de prévention / sensibilisation réalisées ou soutenues Nombre de participants Satisfaction des participants aux actions

Axe stratégique 3 : Concourir à la politique territoriale du bien vieillir	
Fiche action n°10	Sensibiliser les habitants à l'adaptation du logement
Contexte	<p>L'effectif de personnes âgées vivant seules à leur domicile est en augmentation. Ainsi, il est nécessaire de sensibiliser les habitants à l'adaptation du logement à travers les solutions techniques qui peuvent être mises en place, les aides mobilisables, les dispositifs existants...</p> <p>Trop souvent, l'identification du besoin d'adaptation dans le logement de personnes âgées arrive au moment où se présente une situation d'urgence. Il est alors parfois trop tard pour engager ces travaux pour permettre le maintien à domicile.</p>
Objectifs	<p>Amener à anticiper la question d'adaptation du logement</p> <p>Contribuer à favoriser le maintien de l'autonomie à domicile</p> <p>Favoriser la sécurité au domicile des personnes</p> <p>Rendre plus facile l'utilisation du logement</p> <p>Accorder une attention particulière au bien-être et à la qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile</p>
Description de l'action	<p>1/ Actions de sensibilisation à l'adaptation du logement par rapport au vieillissement : solutions techniques, aides mobilisables via « Ma Prime Adapt », le Truck Soliha</p> <p>2/ Communication sur le dispositif May'autonomie, soutenu par le département de la Mayenne, en direction des habitants (sur le site internet de Mayenne communauté...)</p>
Public cible	Personnes âgées
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement)
Partenariat à mobiliser	Soliha ; Université du Temps Libre ; May'Autonomie ; Parcours & Vous ; Structures accompagnant les personnes âgées à domicile
Calendrier prévisionnel	2024, 2025
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</p> <p>Communication effective du dispositif May'autonomie</p>

Axe 4 : Agir en faveur de la santé mentale sur le territoire

Axe stratégique 4 : Agir en faveur de la santé mentale sur le territoire	
Fiche action n°11	Animer le conseil intercommunal en santé mentale
Contexte	<p>En juin 2022, l'OMS a lancé le « Rapport mondial sur la santé mentale : Transformer la santé mentale pour tous ». Il y est révélé que près d'une personne sur huit dans le monde présente un trouble psychique.</p> <p>Le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) rassemble un réseau d'actions, de compétences, de programmes en lien avec la politique de santé mentale de l'OMS. Il a initié, en 2007, un programme d'appui au développement et au renforcement des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). Depuis 2017, le CCOMS de Lille est Centre national de ressources et d'appui aux CLSM.</p> <p>La thématique de la santé mentale est très ancrée sur le territoire de Mayenne communauté depuis plusieurs décennies. La pandémie a également renforcé la prise de conscience de l'importance de prendre soin de la santé mentale de tous les citoyens. De nombreux acteurs sont mobilisés et impliqués dans ce champ. Le CISM a été créé en 2013 lors de la mise en place du premier CLS. Il se réunit environ trois fois par an et associe différents acteurs œuvrant sur cette thématique.</p> <p>Le portrait de santé montre que les troubles de la santé mentale sont particulièrement fréquents sur le territoire. Plus de 13 % des habitants sont pris en charge pour des troubles de la santé mentale. Des enjeux de prévention et de promotion de la santé mentale sont donc à considérer dès le plus jeune âge.</p>
Objectifs	<p>Fédérer les acteurs autour d'actions sur la santé mentale</p> <p>Définir un programme d'actions annuel et/ou pluriannuel</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs</p> <p>Continuer le travail en réseau par le biais du collectif santé mentale 53 et du PTSM</p>
Description de l'action	<p>1/ Mener un travail de fond pour redéfinir les fondamentaux du CISM de Mayenne communauté (valeurs communes, objectifs du CISM du territoire)</p> <p>2/ Définir un programme d'actions annuel</p> <p>3/ Favoriser l'interconnaissance des acteurs en consacrant 40 minutes lors de chaque rencontre pour la présentation d'une structure ou d'un projet</p> <p>4/ Faire le lien entre les actions locales et les initiatives du collectif santé mentale 53 et le PTSM</p>

Public cible	Partenaires en santé mentale
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté - pôle santé mentale du CHNM
Partenariat à mobiliser	Audace 53 ; CD53 ; CHNM ; CMP ; L'appui ; MDA 53 ; CSAPA ; MSA ; DAC ; UNAFAM ; Pouvoir d'agir ; GEM ; UC-IRSA ; CCAS ; Les Possibles ; CPTS ; Education nationale (mission de promotion de la santé en faveur des élèves) ; EPSMS ; ARS...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	Mayenne communauté ; ARS
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'acteurs au sein du CISM par secteur Nombre de réunions organisées par année Taux de participation aux réunions Nombre d'actions mises en places Groupes de travail constitués

Axe stratégique 4 : Agir en faveur de la santé mentale sur le territoire	
Fiche action n°12	Relayer l'évènement national des SISM sur notre territoire
Contexte	<p>Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont une manifestation annuelle coordonnée par un collectif de 26 partenaires réunis dans un Comité de coordination national. Il s'agit d'un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.</p> <p>Les SISM existent depuis 1990, un thème est choisi chaque année, pour donner quelques exemples des dernières éditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2019 : « Santé Mentale à l'ère du Numérique » - 2020 : « Santé Mentale et Discriminations » - 2021 : « Pour ma santé Mentale, respectons mes Droits » - 2022 : « Pour ma santé Mentale, agissons pour notre environnement » - 2023 : « A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit » <p>Lors de ces SISM, des événements sont mis en place sur le territoire français par divers acteurs : professionnels de santé, de l'éducation, du social, associations, usagers, familles, citoyens, élus locaux...</p>
Objectifs	<p>Contribuer à déstigmatiser les problèmes de santé mentale</p> <p>Objectifs des SISM (<i>site internet</i>) :</p> <p>Sensibiliser le public aux questions de santé mentale</p> <p>Informar, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale</p> <p>Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale</p> <p>Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale</p> <p>Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité</p>
Description de l'action	<p>1/ Dans le cadre des SISM, mettre en œuvre un programme de temps forts chaque année. Exemples : exposition, ciné-débat, temps d'échange, théâtre...</p> <p>2/ Participer au collectif santé mentale 53 qui met notamment en réseau les acteurs pour organiser les SISM</p>
Public cible	Grand public
Porteur de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté - CISM
Partenariat à mobiliser	Audace 53 ; CD53 ; CHNM ; CMP ; L'appui ; MDA 53 ; CSAPA ; MSA ; DAC ; UNAFAM ; Pouvoir d'agir ; GEM ; UC-IRSA ; CCAS ; Les Possibles ; CPTS...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027 : 1 fois par an (2 ^{ème} semestre)

Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Actions réalisées Nombre de personnes sensibilisées lors des actions locales

Axe stratégique 4 : Agir en faveur de la santé mentale sur le territoire	
Fiche action n°13	Développer des actions de formations sur la santé mentale
Contexte	<p>La formation est un moyen de développer les compétences des divers acteurs sur le sujet de la santé mentale.</p> <p>Il peut notamment s'agir du programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Celui-ci permet de former des personnes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.</p>
Objectifs	<p>Former des acteurs pour apprendre à faire face à une personne en crise ou en difficulté</p> <p>Contribuer au développement des connaissances sur le champ de la santé mentale</p>
Description de l'action	<p>1/ Repérer les besoins sur le territoire et les publics cibles à former (en lien avec le CISM). Il peut s'agir des élus, professionnels, bénévoles d'associations, agents d'accueil, personnel de l'Education Nationale...</p> <p>2/ Organiser une session de formation aux premiers secours en santé mentale</p>
Public cible	
Porteur de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté - CISM
Partenariat à mobiliser	Audace 53 ; CD53 ; CHNM ; CMP ; L'appui ; MDA 53 ; CSAPA ; MSA ; DAC ; UNAFAM ; Pouvoir d'agir ; GEM ; UC-IRSA ; CCAS ; Les Possibles...
Calendrier prévisionnel	2025
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS Prestataire
Sources de financement	ARS
Indicateurs d'évaluation	Nombre et typologie de professionnels formés

Axe stratégique 4 : Agir en faveur de la santé mentale sur le territoire	
Fiche action n°14	Prévenir le risque suicidaire
Contexte	<p>La région des Pays de la Loire est la deuxième région la plus touchée par le suicide, le taux de suicide est de 19,5 pour 100 000 habitants. En Mayenne, ce taux atteint 22,1 pour 100 000 habitants et la mortalité par suicide est nettement supérieure à la moyenne nationale (+39 %).</p> <p>Sur le territoire de Mayenne communauté, une vingtaine d'habitants sont hospitalisés au moins une fois dans l'année en service de médecine ou chirurgie pour une tentative de suicide, un tiers de ces patients sont des femmes âgées entre 18 et 34 ans. Sur la période 2013-2017, 7 décès en moyenne par an ont été recensés, moyenne nettement supérieure à la moyenne nationale.</p> <p>Le 3114 est le numéro national de prévention du suicide, il est accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière. Le 3114 est piloté par le Ministère de la Santé et de la Prévention. L'appel est dirigé vers le centre répondant 3114 disponible, le plus proche. En Pays de la Loire, ce dispositif est porté, en journée, par une équipe experte et pluridisciplinaire du CHU d'Angers. La nuit, le relais est pris par le centre répondant implanté au CHRU de Brest. Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide, est à l'écoute de toute personne (les personnes en souffrance, l'entourage inquiet pour un proche ou une personne en détresse, les personnes endeuillées par suicide, les professionnels...). En plus d'être un dispositif de recours et d'accès aux soins, le 3114 est la porte d'entrée vers l'ensemble des acteurs mobilisés sur la prévention du suicide dans chaque territoire (dispositifs d'écoute et d'aide à distance, secteur associatif, médico-social, etc.) pour une orientation efficace et un accompagnement complet des personnes en souffrance psychique. Une page internet est également dédiée à la prévention du suicide (3114.fr).</p>
Objectifs	<p>Former des professionnels, élus et bénévoles au repérage des personnes à risque</p> <p>Communiquer sur des actions de prévention</p>
Description de l'action	<p>1/ Recenser les besoins en formation avec le CISM</p> <p>2/ Proposer des actions de formation : sentinelle (élus, bénévoles, agents d'accueil...), évaluation du potentiel suicidaire, intervention de crise</p> <p>3/ Mettre en place des actions de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Numéro 3114, dispositif Vigilans (dispositif de veille et de recontact téléphonique des patients suicidants), application Hop ma liste (application pour aider les personnes ayant des idées suicidaires), journée mondiale de prévention du suicide le 10 septembre, journée nationale le 5 février, Site « Dites je suis là »...

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les hot-spots suicidaires + prévention (barrières, filets de sécurité, pancartes prévention : affiche numéros d'aide) <p>4/ Intégrer le réseau des veilleurs de la MSA (élus, bénévoles, professionnels...)</p> <p>5/ Faire connaître le 3114 aux élus du territoire, aux acteurs de santé locaux</p>
Public cible	Acteurs du territoire ; élus
Porteur de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	Audace 53 ; CD53 ; CHNM ; L'appui ; MDA 53 ; CSAPA ; MSA ; CMP ; DAC ; UNAFAM ; Pouvoir d'agir ; GEM ; UC-IRSA ; CCAS ; Les Possibles ; Solidarité Paysans 53 ; CPTS ; COPS 53 ; Education nationale (mission de promotion de la santé en faveur des élèves)
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	ARS
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'acteurs formés et profil</p> <p>Nombre de sessions de formation organisées</p> <p>Nombre et type d'actions réalisées</p>

Axe stratégique 4 : Agir en faveur de la santé mentale sur le territoire	
Fiche action n°15	Soutenir l'intervention de la maison des adolescents sur le territoire
Contexte	<p>La Maison des adolescents (MDA) est un lieu d'accueil libre, confidentiel et gratuit pour les adolescents, les parents et les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accueil particularisé, avec ou sans rendez-vous - Une équipe de professionnels (directeur, psychologue, éducateur spécialisé, infirmier, secrétaire) - Des entretiens pour les adolescents et/ou leurs parents - Un espace ressource pour les professionnels - Un groupe de parole pour les parents. <p>L'objet de la Maison des Adolescents est d'apporter une réponse de santé, et, plus largement, de prendre soin et d'accompagner les adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et leurs attentes, de fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement et au projet de vie, de favoriser l'accueil en continu par les divers professionnels, de garantir la continuité et la cohérence des prises en charge, de constituer un pôle ressource pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence.</p> <p>Trois grandes missions lui incombent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recevoir des adolescents et/ou leurs familles pour des demandes et besoins très variés, allant de problématiques psychologiques importantes à des questions d'orientations scolaires ou sociales, accompagner l'adolescent et sa famille vers des prises en charge extérieures ou initier de nouveaux modes de prise en charge pour des cas qui n'ont pas trouvé de réponses adéquates. 2. Fédérer, animer et former le réseau des professionnels de l'adolescence du Département. Impulser une réflexion et développer ou participer à des actions sur le champ de la prévention. 3. Être un centre de ressources et d'informations pour tous et un centre de recherche épidémiologique. <p>La MDA 53 se veut donc un lieu polyvalent où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale, éducative.</p> <p>Mayenne communauté adhère au GIP de la maison des adolescents depuis 2018. La MDA a ouvert une permanence à Mayenne en novembre 2018, au sein du centre médico-scolaire, le mercredi après-midi. Puis, pour répondre à la demande, un second temps d'accueil est également proposé, le vendredi après-midi, depuis le mois de mai 2021. Un psychologue de la MDA assure également des temps de permanence à la Mission locale le jeudi matin, tous les 15 jours. En 2022, la MDA a accueilli 75 situations sur le site de Mayenne (+ 36 %) : 47 originaires de Mayenne</p>

	<p>communauté, 9 de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, 9 de la communauté de communes du bocage mayennais, 4 de la communauté de communes des Coëvrons, 4 de la communauté de communes de l'Ernée et 3 domiciliés dans un autre territoire. La moyenne d'âge des jeunes accueillis était de 16 ans. 249 entretiens ont été mis en place.</p> <p>Lors d'échanges avec des acteurs du territoire, des besoins de développer une permanence à Lassay-les-Châteaux ont été pointés.</p>
Objectifs	<p>Etre un « lieu ressource » identifié par les jeunes et leur entourage</p> <p>Améliorer l'information auprès des jeunes et de leurs parents sur le rôle et les missions de la MDA et des partenaires</p> <p>Contribuer à la prise en charge partenariale de situations d'adolescents</p>
Description de l'action	<p>En 2024, la MDA envisage de porter un projet d'antenne nord qui se situerait géographiquement à Mayenne. A partir de ce point d'accueil, la mobilité de l'équipe pourrait être organisée sur tout le nord du département.</p> <p>1/ Etudier la faisabilité de développer une permanence régulière à Lassay-les-Châteaux</p> <p>2/ Développer des collaborations utiles avec les autres acteurs en santé sur la jeunesse et les structures concernées par l'accueil des jeunes</p> <p>3/ Valoriser les actions de prévention et promotion de la santé auxquelles participent la MDA</p>
Public cible	Jeunes de 11 à 21 ans ; entourage ; acteurs de la jeunesse (élus, bénévoles, professionnels...)
Porteur de l'action	Maison des adolescents de la Mayenne
Partenariat à mobiliser	Mayenne communauté (dont service jeunesse) ; Inalta ; CHNM ; Etablissements scolaires ; CSAPA ; CMP ; Les Possibles ; Mission locale ; animateurs jeunesse ; L'appui ; Acteurs de l'adolescence...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Subvention de Mayenne communauté versée à l'association : 10 000 € / an CPOM de l'ARS avec la MDA
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	<p>Déploiement d'un point d'accueil à Lassay-les-Châteaux</p> <p>Nombre de situations prises en charge</p> <p>Nombre d'entretiens réalisés</p> <p>Typologie des jeunes accueillis (nombre de filles / garçons ; moyenne d'âge ; nombre de collégiens / lycéens / apprentis / autres)</p> <p>Problématiques rencontrées par les jeunes</p>

	Nombre de rencontres partenariales organisées Fréquentation des permanences de la Maison des adolescents
--	---

Axe 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé

Axe stratégique 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé	
Fiche action n°16	Créer un collectif « prévention et promotion de la santé »
Contexte	<p>L'élaboration du nouveau contrat local de santé, notamment à travers les groupes de travail, a mis en évidence l'importance des actions de prévention sur différents thèmes et pour tous les publics.</p> <p>Sur le territoire, de nombreuses actions de prévention et promotion de la santé sont proposées. Cependant, il peut parfois y avoir certains manques : peu d'échanges entre les acteurs œuvrant dans le champ de la prévention, visibilité des structures et de leurs actions pour les professionnels et les habitants...</p> <p>Il est apparu l'idée de créer un collectif « prévention et promotion de la santé » réunissant les partenaires souhaitant s'investir pour être dans le repérage des besoins, prioriser les thèmes et les publics à cibler.</p>
Objectifs	<p>Fédérer les acteurs en prévention et promotion de la santé</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs et faciliter les échanges</p> <p>Favoriser la coordination et le développement d'actions en concertation avec les acteurs locaux</p> <p>Veiller à la cohérence des initiatives locales</p> <p>Favoriser la connaissance des besoins de santé de la population de Mayenne communauté</p> <p>Prévenir les risques pour la santé</p>
Description de l'action	<p>Constituer un collectif « prévention et promotion de la santé » qui sera en charge du repérage des besoins :</p> <p>1/ Réunir les acteurs afin de présenter les structures et les actions mises en place par les différents partenaires</p> <p>2/ Définir avec les acteurs et les citoyens les besoins et les publics prioritaires</p> <p>3/ Répertorier les actions conduites et les manques par rapport aux priorités identifiées</p> <p>4/ Etre un levier de communication par rapport aux actions de prévention proposées par les différents acteurs (rôle de support pour les acteurs locaux)</p> <p>5/ Mener un travail sur l' « aller vers » de manière à limiter les inégalités sociales de santé</p>

	6/ Organiser un cycle de conférences « Ma Ville, ma santé » en faisant intervenir des professionnels sur des thématiques ciblées
Public cible	Acteurs agissant en prévention et promotion de la santé Conférences : tout public (élus, habitants, professionnels, bénévoles...)
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	Centre de santé ; Pôle santé ; Les Possibles ; Education nationale (mission de promotion de la santé en faveur des élèves) ; MDA 53 ; IRSA ; CSAPA ; Service sports Mayenne communauté ; CPTS ; IREPS ; Ligue contre le cancer ; CPIE ; PMI ; Pôle petite enfance de la collectivité ; Crèche ; MSA ; CAF ; CHNM ; Professionnels de santé ; CCAS ; CPAM ; Addictions France...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	ARS ; Mayenne communauté ; Partenaires
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'acteurs au sein de ce collectif Nombre et type de réunions organisées dans l'année Nombre de participants aux actions Nombre de conférences organisées Taux de participation aux conférences Satisfaction des participants concernant les conférences

Axe stratégique 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé	
Fiche action n°17	Agir en faveur de la santé de la petite enfance et de l'enfance
Contexte	Les enfants sont globalement en bonne santé, mais il est indispensable de noter que les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. Les inégalités sociales de santé apparaissent dès le plus jeune âge. Ainsi, il est nécessaire de promouvoir la santé dès le plus jeune âge. Lors de cette période, les habitudes de vie des enfants sont en construction et les compétences en cours d'acquisition, cette population est donc particulièrement réceptive aux apprentissages et à la prévention.
Objectifs	Encourager la prise en compte des problématiques de santé impactant la petite enfance et la parentalité Organiser un plan d'actions de prévention à destination des enfants, de leur entourage et des professionnels Contribuer au développement des compétences psychosociales Fédérer et accompagner les acteurs de la petite enfance et de l'enfance autour d'actions sur la santé Soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap
Description de l'action	1/ Recenser les actions déjà conduites ; les indicateurs (données statistiques, interrogation des familles...) en lien avec la PMI, l'assurance maladie (taux de vaccination, malnutrition...), la maison de l'autonomie, la médecine scolaire... 2/ Développer les compétences psychosociales des enfants en collaborant avec l'éducation nationale (instruction interministérielle), ateliers parentalité 3/ Mettre en place des actions de sensibilisation sur différents thèmes en fonction des tranches d'âge : le sommeil, le rythme de l'enfant, les risques domestiques, la vaccination, l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, l'utilisation des écrans, etc. (exemple d'une action à conduire sur les réseaux sociaux avec les 8-11 ans). 4/ Développer la formation professionnelle des intervenants auprès des enfants en lien avec la prévention en santé 5/ Faire connaître l'offre existante (ateliers Nesting, programme des 1000 premiers jours de l'enfant...)
Public cible	Enfants ; entourage ; professionnels
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique et direction petite enfance)
Partenariat à mobiliser	PMI ; MPE ; RPE ; Croq' les mots, marmot ! ; Les possibles ; Animateurs ; IREPS ; Médecins ; CPAM ; Education nationale (mission de promotion de la santé en faveur des élèves) ; Inalta ; CAF (lien avec la convention

	territoriale globale); Maison de l'autonomie ; EPNAK ; Sages-femmes libérales
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	ARS ; CAF ; Mayenne communauté
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'actions mises en place par an</p> <p>Nombre de participants (enfants, parents....)</p> <p>Satisfaction des participants</p> <p>Nombre de partenaires investis</p> <p>Nombre de professionnels formés</p>

Axe stratégique 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé	
Fiche action n°18	Poursuivre la promotion et la prévention de la santé auprès des jeunes
Contexte	<p>Cette période de transition vers la vie adulte est un temps où peuvent se développer des comportements à risque pour la santé. En tant que « jeunes », nous retenons la période d'âge de 11 ans (entrée au collège) à 25 ans.</p> <p>L'OMS définit de façon générale la compétence psychosociale comme « la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement ». En 2022, a été lancée une stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales de tous les enfants et jeunes (2022-2037).</p> <p>Depuis quelques années, un projet sur les addictions est mené dans les collèges et lycées de Mayenne avec le Kiosque. Des groupes d'une quinzaine d'élèves participent à des ateliers et collaborent avec un artiste pour construire une création artistique. C'est une action qui fonctionne, il est alors utile de la poursuivre.</p>
Objectifs	<p>Encourager la prise en compte des problématiques impactant la santé des adolescents du territoire</p> <p>Organiser un plan d'actions de prévention à destination des jeunes, de leur entourage et des professionnels</p> <p>Faciliter l'accès à l'information en santé chez les jeunes</p> <p>Prévenir les conduites à risque chez les jeunes</p> <p>Développer les compétences psychosociales chez les jeunes</p>
Description de l'action	<p>Programmer de la prévention à destination des jeunes :</p> <p>1/ Poursuivre le projet sur les conduites addictives en partenariat avec le Kiosque, dans les collèges et lycées du territoire</p> <p>2/ S'appuyer sur les acteurs existants (Info jeunes, Ados'com, établissements scolaires...), selon leurs motivations, pour mettre en place des actions de prévention.</p> <p>Plusieurs thématiques ont été identifiées sur le territoire : la musique amplifiée, la santé mentale, la sexualité, le harcèlement scolaire, les écrans, les réseaux sociaux, la question du genre, la précarité menstruelle, la prévention sida, l'alimentation...</p> <p>3/ Faire connaître les dispositifs existants (exemple : remboursement des protections périodiques réutilisables pour les moins de 25 ans à partir de 2024)</p>
Public cible	Jeunes

Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté - Le Kiosque
Partenariat à mobiliser	Inalta (promeneurs du net) ; Maison des adolescents ; le Kiosque ; Les Possibles ; Education nationale (mission de promotion de la santé en faveur des élèves) ; Etablissements scolaires (collèges, lycées) ; CJC – CSAPA ; Tout SEXplique 53 ; PMI (sages-femmes) ; IFSI ; Ados'com ; Solidarité sida ; Addictions France ; IREPS
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS Coût de l'artiste
Sources de financement	ARS ; Mayenne communauté
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'établissements scolaires touchés par les actions Nombre de jeunes à participer Satisfaction des participants Nombre et type d'actions mises en place Implication des établissements scolaires et des partenaires Lieux de restitution des projets sur les conduites addictives Thématiques abordées

Axe stratégique 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé	
Fiche action n°19	Promouvoir l'activité physique
Contexte	<p>L'inactivité physique et les comportements sédentaires ont des impacts majeurs sur la santé qui se traduisent par un risque élevé de développer des maladies chroniques et de décès prématurés.</p> <p>En Mayenne, le parcours d'activités physiques et sportives (PAPS) apporte une réponse à l'inactivité physique. Ce dispositif est géré par le comité départemental olympique et sportif de la Mayenne (CDOS 53). Il s'agit d'un tremplin pour redonner goût au sport aux personnes atteintes de pathologies (maladies cardio-vasculaires, convalescence de cancers, diabète, obésité, surpoids, handicap...). Les séances sont prescrites par un médecin, à la suite de la réalisation d'un diagnostic. Ensuite, un accueil individualisé avec un éducateur sportif est mis en place pour être conseillé sur les activités physiques les mieux adaptées à la situation de la personne. Une activité physique dans un atelier de découverte peut être pratiquée pendant 3 mois ou dans un club sportif labellisé. Enfin, à la suite du PAPS, différentes associations sportives sont labellisées sport santé et permettent à la personne de continuer de pratiquer une activité physique.</p> <p>La Ville de Mayenne bénéficie d'une offre d'équipements sportifs importante (parc des sports, plateaux sportifs, salle de sports gymniques, dojos, salles de musculation, pas de tir à l'arc extérieur, salle de tennis de table, salle de boxe, terrains de tennis, terrains de jeux de boules, skate parc, vélodrome, mur d'escalade, base de canoë-kayak, centre aquatique) et le tissu de clubs sportifs est dense (51 associations sportives et 44 disciplines pratiquées).</p> <p>Le service des sports de Mayenne communauté est engagé dans la mise en œuvre de PAPS depuis deux ans. Un éducateur sportif propose des séances (marche, rameur, vélo elliptique, exercices de renforcement...) à 8 personnes, 2 fois par semaine, pendant 3 mois. Le public touché est essentiellement des personnes de plus de 40 ans.</p> <p>Une réflexion est menée à Mayenne communauté sur la mise en place d'une école du sport et du handicap (service des sports, convention territoriale globale, associations sportives).</p> <p>L'activité physique contribue à la prévention de certaines problématiques de santé. La promotion de la santé par le sport est une thématique prise en compte sur le territoire par de nombreux clubs sportifs. Il existe notamment des séances de sport proposées dès le plus jeune âge : gym à partir de 3 ans, « baby athlé », tennis à partir de 4 ans, handball à partir de 3 ans, basket à partir de 4 ans, « baby rugby », « bébé plouf », judo à partir de 4 ans...</p>

Objectifs	Promouvoir la santé à travers la pratique d'une activité physique Renforcer l'information sur les dispositifs existants Préserver l'autonomie par le sport Favoriser le lien social
Description de l'action	1/ Promouvoir l'activité de sport adapté développée par Mayenne communauté (direction des sports) : communiquer auprès des professionnels de santé (médecins traitants, spécialistes...) en contact avec le public cible pour favoriser l'orientation vers le PAPS. 2/ Soutenir la réflexion menée autour du projet d'une école du sport et du handicap en lien avec la CTG, à destination des enfants en situation de handicap
Public cible	Professionnels de santé Habitants pouvant bénéficier du PAPS Enfants en situation de handicap
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, direction des sports, direction petite enfance)
Partenariat à mobiliser	CDOS ; Professionnels de santé ; Associations sportives
Calendrier prévisionnel	2025
Coût de l'action	
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Pratique de l'activité physique des bénéficiaires du PAPS (nombre de personnes ayant débuté ou poursuivi une activité physique, type de pratique, satisfaction/conséquences sur leur santé et bien-être) Communication effective

Axe stratégique 5 : Poursuivre la promotion et la prévention de la santé	
Fiche action n°20	Agir en faveur de la prévention du tabac
Contexte	<p>Le tabac est le produit psychoactif consommé le plus régulièrement. En 2021, 22 % des 18-75 ans déclaraient fumer quotidiennement (baromètre Santé publique France). Le tabac est la première cause évitable de mortalité en France, par conséquent, la lutte contre le tabagisme est une priorité de santé publique. Le Mois sans tabac a lieu en novembre et est l'occasion d'agir en faveur de la prévention du tabac.</p> <p>Dans le cadre du CLS, un groupe de partenaires santé se réunit régulièrement autour de la thématique de la prévention et du sevrage tabagique. Différentes actions ont été conduites depuis 2018 en lien avec ces partenaires.</p> <p>Cette fiche action pourra être élargie à la prévention des addictions (alcool, écrans...), en fonction de la volonté des acteurs constituant le groupe de travail.</p>
Objectifs	Soutenir la mise en place d'actions de prévention des conduites à risques
Description de l'action	<p>1/ Continuer le travail engagé par le groupe du « mois sans tabac »</p> <p>2/ Favoriser l'interconnaissance des acteurs travaillant sur la prévention et l'arrêt du tabac</p> <p>3/ Mettre en place des actions adaptées aux capacités des acteurs locaux dans le cadre du mois sans tabac</p>
Public cible	Grand public
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	Addictions France ; CSAPA ; UC-IRSA ; CHNM ; Alcool Assistance 53 ; Les Possibles ; Centre de santé ; CPTS ; CPAM
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions mises en place

Axe 6 : Promouvoir la santé environnementale

Un comité technique avec les directions opérationnelles de la collectivité concernées par le sujet de la santé environnement sera constitué pour fixer les orientations, identifier les projets pilotes, mener un travail sur des actions concrètes et prioriser les actions. L'idée est de travailler de façon décloisonnée entre services (PCAET, PAT, mobilité, urbanisme, logement...) pour favoriser la prise en compte de la santé dans les projets et mettre en place des actions communes.

Sujets ciblés :

- Alimentation durable, circuits courts et santé
- Qualité de l'eau
- Surchauffe des bâtiments en été et impacts sur la santé
- Qualité de l'air intérieur
- Urbanisme et aménagements favorables à la santé et changement climatique (mobilité douce, transports collectifs, espaces verts...)

Axe stratégique 6 : Promouvoir la santé environnementale	
Fiche action n°21	Sensibiliser les collectivités et les habitants
Contexte	<p>D'après l'OMS, « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15 % des décès ».</p> <p>Certains enjeux ont été soulignés dans le portrait de santé de Mayenne communauté, liés à la pollution atmosphérique, à la qualité de l'air intérieur, à la qualité de l'eau distribuée, aux logements anciens. Par ailleurs, une volonté de développer un urbanisme / un cadre de vie favorable à la santé est soulignée.</p> <p>En moyenne, 15 % de la santé d'une population dépend du système de soins dont elle bénéficie, 5 % de son patrimoine génétique et surtout 80 % de son environnement naturel économique et social (OMS).</p> <p>Lors des précédents CLS, des actions ont été menées sur la qualité de l'air et le radon. Sur le territoire de Mayenne communauté, d'autres actions liées à la santé environnement ont également vu le jour ces dernières années : végétalisation de la place Clemenceau, végétalisation de cours d'école (école de Belgeard, école de Contest, école Pierre et Marie Curie...), élaboration d'un plan de mobilité simplifié...</p>

	<p>Mayenne communauté souhaite développer son action dans le domaine de la santé environnement en prenant en compte une double perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation du réchauffement climatique et de ses impacts sur la santé - les impacts de notre environnement sur la santé <p>Enfin, Mayenne communauté fait partie du programme « territoires engagés pour la nature ». Il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.</p>
Objectifs	<p>Faire connaître les liens entre santé et environnement</p> <p>Contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé</p>
Description de l'action	<p>1/ Mettre en place des actions en faveur des collectivités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de prévention relatives au moustique tigre, auprès des services espaces verts des collectivités - Des actions concernant la qualité de l'air intérieur (nouvelle réglementation dans les établissements recevant du public) <p>2/ Mettre en place des actions en faveur des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions de communication : Réseaux sociaux, articles dans journal, site internet, bulletins municipaux... <ul style="list-style-type: none"> o Fauchage tardif > Biodiversité > Santé o Végétalisation > éviter les surchauffes de l'été o Mobilités actives et effets sur la santé o Alerte pollens o Moustique tigre o Qualité de l'air intérieur - Communiquer au public sur les projets pilotes ou autres actions - Organiser des actions de sensibilisation (conférences, ateliers...) - Faciliter la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et aux produits au naturel par le CPIE sur le territoire
Public cible	Habitants, élus et agents de la collectivité
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, mobilité, PAT, urbanisme, logement, PCAET...)
Partenariat à mobiliser	CPIE ; Synergies 53 ; Université du temps libre ; Les Possibles ; CHNM ; Bailleurs sociaux ; IREPS ; Projet éducatif territorial ; PMI...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre et type d'actions menées

	Nombre de personnes touchées par les actions de prévention (collectivités et habitants) Mise en place effective des actions de communication
--	---

Axe stratégique 6 : Promouvoir la santé environnementale	
Fiche action n°22	Promouvoir un urbanisme favorable à la santé
Contexte	<p>L'aménagement des territoires et l'urbanisme comportent des leviers puissants pour améliorer la santé des populations. Les démarches pour un urbanisme favorable à la santé visent à encourager des mesures dans les projets d'aménagement et d'urbanisme pour développer un environnement sain, soutenir des comportements de vie favorables à la santé et réduire dans le même temps les inégalités de santé.</p> <p>L'urbanisme favorable à la santé recouvre de vastes sujets : promotion de modes de vie sains, îlots de fraîcheur / de chaleur, végétalisation, espaces verts, mobilité douce, transports collectifs...</p>
Objectifs	<p>Favoriser la montée en compétence de la collectivité sur la notion d'urbanisme favorable à la santé</p> <p>Promouvoir un environnement favorable à la santé</p> <p>Développer l'intégration de la santé dans les projets d'urbanisme</p> <p>Valoriser le lien entre urbanisme et santé</p>
Description de l'action	<p>1/ Développer des actions de sensibilisation et d'information des élus et des agents de la collectivité à la notion d'urbanisme favorable à la santé, afin de travailler sa prise en compte de façon transversale.</p> <p>2/ Travailler de façon décloisonnée entre services pour mettre plus de santé dans les projets d'aménagement ou d'urbanisme du territoire, notamment sur les projets pilotes identifiés par le comité technique.</p>
Public cible	Elus et techniciens en charge de l'urbanisme, habitat, mobilités, climat-air-énergie, environnement, espaces verts...
Pilote de l'action	Mayenne communauté (pôle santé publique, mobilité, urbanisme, logement, PCAET...)
Partenariat à mobiliser	ARS ; CPIE ; Synergies 53 ; Bailleurs sociaux...
Calendrier prévisionnel	2025, 2026
Coût de l'action	
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre et type d'actions mises en place</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Satisfaction des participants</p> <p>Prise en compte de la santé dans les projets d'aménagement ou d'urbanisme</p>

Axe stratégique 6 : Promouvoir la santé environnementale	
Fiche action n°23	Sensibiliser aux risques liés aux perturbateurs endocriniens
Contexte	<p>Dans la vie quotidienne, la population est en contact permanent avec des perturbateurs endocriniens. Ils peuvent être présents dans des sources multiples : alimentation, produits d'entretien, cosmétiques, emballages en plastique, etc., et ont des effets sur la santé de la population. Ainsi, il est important de sensibiliser les publics aux risques.</p> <p>Le Projet Régional de Santé 2023-2028 intègre la question des expositions aux produits chimiques, notamment aux perturbateurs endocriniens (orientation stratégique n°1 : la santé dans toutes les politiques favorisant la réduction des inégalités de santé, objectif opérationnel n°3 : promouvoir un environnement physique favorable à la santé).</p> <p>De plus, les travaux d'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 4 se déroulent autour de 6 thématiques de travail, dont l'exposition aux produits chimiques. La prévention des expositions aux polluants chimiques dangereux, dont les perturbateurs endocriniens font partie, constitue un enjeu de santé publique important.</p>
Objectifs	<p>Faire connaître les risques liés aux perturbateurs endocriniens</p> <p>Favoriser la mise en place de bonnes pratiques</p>
Description de l'action	<p>1/ Proposer un cycle d'actions de sensibilisation des enfants aux risques liés aux perturbateurs endocriniens : Un cycle d'animations scolaires a lieu chaque année sur les thématiques des déchets, de l'énergie et de la biodiversité, dans des écoles des communautés de communes de Mayenne, Ernée, Bocage Mayennais. Il peut être envisagé d'ajouter la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans ce cycle.</p> <p>2/ Réaliser un état des lieux pour connaître les actions menées sur le territoire, liées aux perturbateurs endocriniens, avec pour objectifs de valoriser ce qui se fait sur le territoire et déterminer les publics qu'il serait pertinent de toucher (professionnels, parents, adolescents, futurs parents, adultes...), et, le cas échéant, d'identifier des actions nouvelles à déployer.</p>
Public cible	Elèves, professionnels, parents, adolescents, futurs parents, adultes
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	Synergies ; Mutualité Française ; CPIE ; IREPS ; PMI ; Education nationale (mission de promotion de la santé en faveur des élèves)...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS Prestataire
Sources de financement	

Indicateurs d'évaluation	Nombre d'enfants touchés par les actions de sensibilisation Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
-------------------------------------	--

Axe 7 : Développer la communication

La participation citoyenne est une donnée à considérer dans la mise en œuvre du contrat local de santé. Elle est prise en compte par les partenaires du territoire et par la collectivité. Par exemple, les habitants ont été consultés pour le projet de végétalisation de la place Clémenceau en 2023. La participation des habitants se fait également à travers la communication et leurs participations aux actions mises en place. Par ailleurs, dans le conseil intercommunal en santé mentale, le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Mayenne et l'association Pouvoir d'agir sont invités, afin de représenter les usagers dans cette instance et dans les actions liées à l'axe santé mentale du CLS.

Axe stratégique 7 : Développer la communication	
Fiche action n°24	Organiser des temps de sensibilisation et d'information auprès des élus
Contexte	La santé découle de nombreux facteurs souvent conditionnés par les politiques locales mises en place par les collectivités. Le niveau d'information des élus des communes en lien avec les sujets de santé, les initiatives et services existants sur le territoire est variable. Ainsi, ces temps seront l'occasion de développer une culture partagée autour des sujets de santé.
Objectifs	Développer les connaissances des élus autour des problématiques liées à la santé Proposer aux élus de faire part de leurs besoins en lien avec leur réalité communale Orienter de nouvelles thématiques de travail en fonction des besoins du territoire
Description de l'action	Lors des commissions santé, proposer des temps d'information thématiques pour les élus : présenter un dispositif, une structure, pour les outiller sur des sujets liés à la santé (Divadom, plateforme de répit, 3114, évaluation d'impact en santé, urbanisme favorable à la santé, qualité de l'air, vieillissement de la population...).
Public cible	Elus locaux
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	IREPS ; CPIE ; ARS ; ORS ; 3114 ; Pôle petite enfance de la collectivité...
Calendrier prévisionnel	2024, 2025, 2026, 2027
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants Satisfaction des élus sur ces temps d'outillage

Axe stratégique 7 : Développer la communication	
Fiche action n°25	Organiser une journée CLS à mi-parcours
Contexte	L'organisation d'une journée mi-parcours, réunissant les partenaires du CLS, serait l'occasion de faire un point sur les actions réalisées, de réaliser un bilan pour mesurer l'avancée des fiches actions et les ajuster si besoin. Cette journée permettrait également aux acteurs de mieux se connaître.
Objectifs	Favoriser l'interconnaissance des acteurs Présenter et communiquer sur les actions du CLS Evaluer les actions collectivement afin de les ajuster si besoin
Description de l'action	Mettre en place une journée CLS à mi-parcours : 1/ Favoriser la connaissance entre les acteurs 2/ Réaliser un bilan du CLS en présentant les actions réalisées et envisager des ajustements Différents formats peuvent être envisagés : temps d'information et d'échange thématique, travail en groupe par thématique à partir d'initiatives développées...
Public cible	Partenaires du CLS
Pilote de l'action	Pôle santé publique Mayenne communauté
Partenariat à mobiliser	Partenaires du CLS ; Service communication de Mayenne communauté
Calendrier prévisionnel	2025 : 18 mois après la signature du CLS n°3
Coût de l'action	Temps du coordinateur du CLS
Sources de financement	Mayenne communauté ; ARS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants et profil Satisfaction / bilan qualitatif par les partenaires (sur le déroulé de la journée, une meilleure connaissance des acteurs, la qualité des échanges, leur investissement sur cette journée...) Nombre d'ajustements apportés

Annexe 4 : Calendrier prévisionnel des actions

Axes stratégiques	Intitulé de l'action	Période de mise en œuvre de l'action						
		2024 Sem1	2024 Sem2	2025 Sem1	2025 Sem2	2026 Sem1	2026 Sem2	2027 Sem1
Améliorer l'accès aux soins	1. Engager un diagnostic de repérage des patients éloignés du système de santé et cibler des actions à développer	X	X					
	2. Sensibiliser les habitants à « mon espace santé »		X	X	X			
	3. Poursuivre le développement du centre de santé	X	X	X	X	X	X	X
Développer l'attractivité en santé	4. Communiquer pour développer l'attractivité	X	X	X	X			
	5. Structurer notre offre autour de l'accueil des internes en médecine	X	X	X	X	X	X	X
	6. Soutenir le projet visant à la mise en œuvre de travaux sur l'IFSI – IFAS de Mayenne	X	X					
Concourir à la politique territoriale du bien vieillir	7. Accompagner la démarche de coopération des acteurs du bien vieillir réunis au sein de l'association Parcours & Vous	X	X	X	X	X	X	X
	8. Accompagner la réflexion de Mayenne communauté autour des enjeux du vieillissement de la population	X	X	X	X			
	9. Agir en faveur de la prévention pour les seniors comme levier du bien vieillir	X	X	X	X	X	X	X
	10. Sensibiliser les habitants à l'adaptation du logement		X	X	X			
Agir en faveur de la santé mentale	11. Animer le conseil intercommunal en santé mentale	X	X	X	X	X	X	X
	12. Relayer l'évènement national des semaines d'information sur la santé mentale sur notre territoire		X		X		X	
	13. Développer des actions de formation sur la santé mentale			X	X			
	14. Prévenir le risque suicidaire	X	X	X	X	X	X	X
	15. Soutenir l'intervention de la maison des adolescents sur le territoire	X	X	X	X	X	X	X
Poursuivre la promotion et la prévention de la santé	16. Créer un collectif « prévention et promotion de la santé »		X	X	X	X	X	X
	17. Agir en faveur de la santé de la petite enfance et de l'enfance	X	X	X	X	X	X	X
	18. Poursuivre la promotion et la prévention de la santé auprès des jeunes	X	X	X	X	X	X	X
	19. Promouvoir l'activité physique			X	X			
	20. Agir en faveur de la prévention du tabac	X	X	X	X	X	X	X
Promouvoir la santé environnementale	21. Sensibiliser les collectivités et les habitants	X	X	X	X	X	X	X
	22. Promouvoir un urbanisme favorable à la santé			X	X	X	X	
	23. Sensibiliser aux risques liés aux perturbateurs endocriniens	X	X	X	X	X	X	X
Développer la communication	24. Organiser des temps de sensibilisation et d'information auprès des élus	X	X	X	X	X	X	X
	25. Organiser une journée CLS à mi-parcours				X			